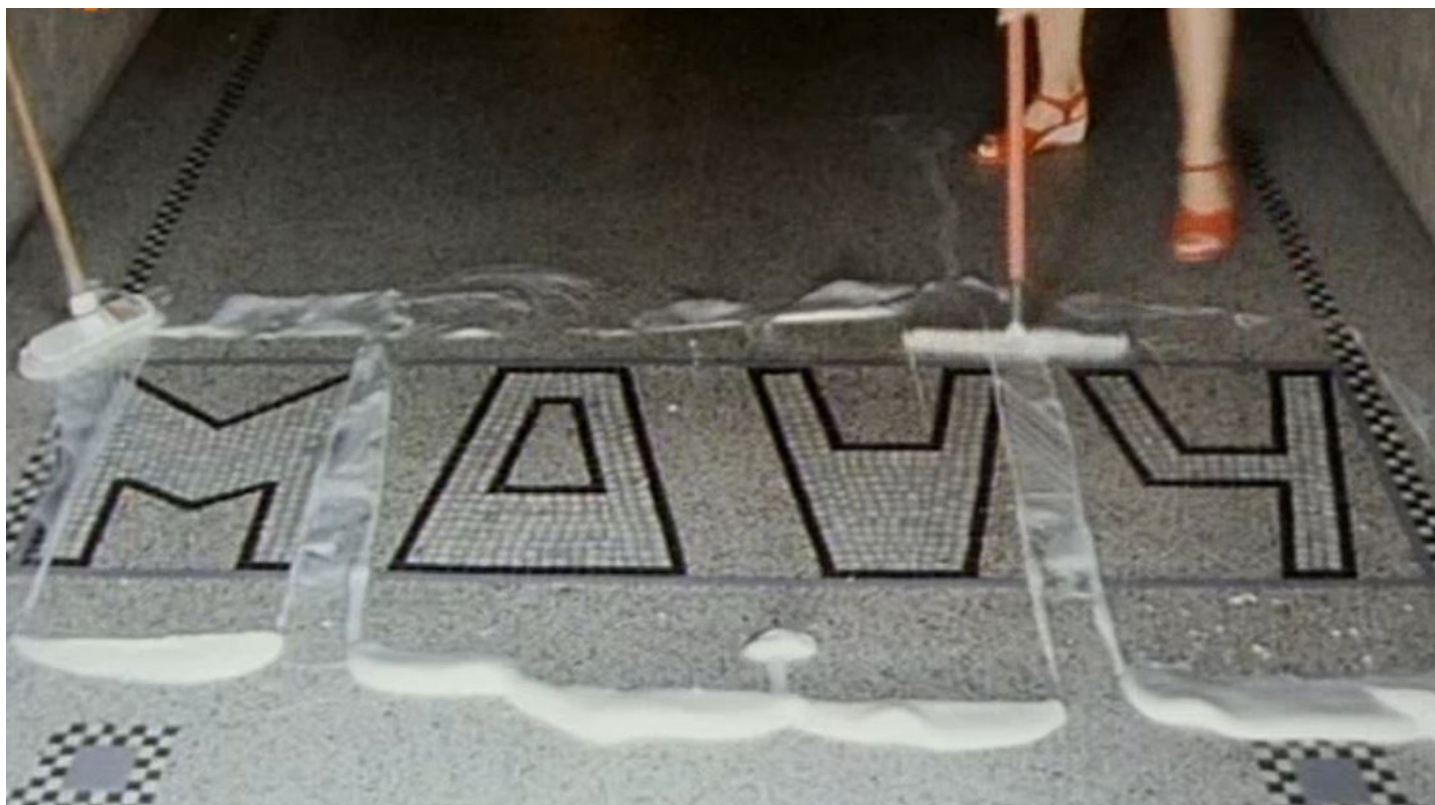


DEMANDE DE PERMIS UNIQUE (URBANISME ET PATRIMOINE) ET DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

OCTOBRE 2022

A2. NOTE EXPLICATIVE



**PROJET POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU CINÉMA MOVY CLUB,
RUE DES MOINES 17-19-21 À 1190 FOREST (REGION BRUXELLES CAPITALE)
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 1.E.2 DU CRU 4 AVENUE DU ROI**

MAITRE DE L'OUVRAGE

LE POUVOIR ADJUDICATEUR EST LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES (SPRB)
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES - DIRECTION FACILITIES

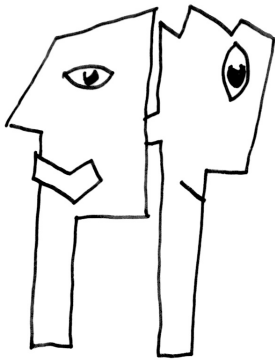
IRISTOWER
Place Saint-Lazare, 2-4

Contact : Stéphane MASSAGÉ
+32 (0)2 800 34 87 / smassage@sprb.brussels

EQUIPE AUTEUR DU PROJET

QUEST ARCHITECTURE

AAC - PATRIMOINE
ENESTA - STABILITE
DAIDALOS PEUTZ - ACOUSTIQUE
ENESTA - TECHNIQUES SPECIALES + PEB
ARTSCENO - SCENOGRAPHIE
ELISE CANDRY - PAYSAGE



OBJET DE LA DEMANDE

Le projet et demande de permis concerne un projet de transformation, rénovation et extension du cinéma Movy Club à Forest pour en (re)faire un équipement culturel, conformément au programme du Contrat de Rénovation Urbaine n°4 « Avenue du Roi » et en particulier de sa deuxième modification, approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 3 décembre 2020.

MAITRE DE L'OUVRAGE

POUVOIR ADJUDICATEUR

LE POUVOIR ADJUDICATEUR EST LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES (SPRB) - DIRECTION FACILITIES

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES - IRIS TOWER

PLACE SAINT-LAZARE 2 - 1035 BRUXELLES

POINT DE CONTACT :

STÉPHANE MASSAGÉ

TÉL. : +32 (0)2 800 34 87

E-MAIL : SMASSAGE@SPRB.BRUSSELS

*personne de contact pour ce projet :

Stephane Damsin, architecte associé, OUEST

stephane@ouest.be - T : +32477073961

COORDONNEES EAP ET MISSION

POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est la Région de Bruxelles-Capitale
Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) - Direction Facilities
Service public régional de Bruxelles - IRISTOWER
Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

Point de contact :

Stéphane MASSAGÉ

Tél. : +32 (0)2 800 34 87

E-mail : smassage@sprb.brussels

OBJET DE LA DEMANDE

Le projet et demande de permis concerne un projet de transformation, rénovation et extension du cinéma Movy Club à Forest pour en (re)faire un équipement culturel, conformément au programme du Contrat de Rénovation Urbaine n°4 « Avenue du Roi » et en particulier de sa deuxième modification, approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 3 décembre 2020.

ARCHITECTURE

OUEST

Av. Wielemans-Ceuppens 45-7
1190 Bruxelles
Belgique

Stephane DAMSIN
Jan HAERENS
Ana G. CONSTANTINESCU

+32 2 850 73 82
stephane@ouest.be
jan@ouest.be
ana@ouest.be

PATRIMOINE

AAC

Rue Lambert 30 b2
1070 Bruxelles
Belgique

Céline VANDEWYNCKEL
Mayra MORALES MEDINA

+32 2 346 30 19
cv@aac.brussels
mmm@aac.brussels

STABILITE

ENESTA

Rue Fernand Bernier 15
1060 Bruxelles
Belgique

Damien LÉONARD

+32 2 543 44 08
dleonard@enesta.be

TS + PEB

ENESTA

Rue Fernand Bernier 15
1060 Bruxelles
Belgique

Jérémie BOEMBEKE

+32 2 543 44 08
jboembeke@enesta.be

ACOUSTIQUE

DAIDALOS-PEUTZ

Vital Decosterstraat 67A
3000 Leuven
Belgique

Paul MEES
Lore Dhaene

+32 16 35 32 77
paul.mees@daidalospeutz.be
lore.dhaene@daidalospeutz.be

SCENOGRAPHIE

ARTSCENO

Route de Mandement 101
1242 Satigny
Suisse

Philippe WARRAND
Gabrielle LEBRETON

+41 78 692 78 27
philippe@artsceno.ch
+49 176 81 65 75 22
gabrielle@artsceno.ch

PAYSAGE

ELISE CANDRY

Bd Leopold II 150
1080 Brussels
Belgique

Elise CANDRY

+32 484 58 95 22
info@elisecandry.com

00 REUNIONS PREPARATOIRES

COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

Ce projet est encadré par un comité d'accompagnement, qui est composé des institutions et personnes suivantes :

REGION / CABINET DU MINISTRE-PRESIDENT (CAB)

Marc Mohy	Rénovation urbaine	mmohy@gov.brussels
Kim Vanvolsom	Culture	kvanvolsom@gov.brussels

REGION / SPRB - FACILITIES = MO (MAITRISE D'OUVRAGE ET DEMANDEUR PU/PE)

Stephane Massagé		smessage@sprb.brussels
Cédric Lombaert		clombaert@sprb.brussels
Francisco Guillan-Suarez		fguillan@sprb.brussels

COMMUNE DE FOREST = MOA (MAITRISE D'OUVRAGE ADJOINTE)

Anaïs Destrée	Revitalisation des quartiers	adestree@forest.brussels
Marie Fryns	Urbanisme - Environnement	mfryns@forest.brussels

URBAN / DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL (DPC)

Manja Vanhaelen	DPC, 1 ^{er} Attachée	mvanhaelen@urban.brussels
Anne Thiebaut		athiebaut@urban.brussels

URBAN / DIRECTION DE LA RENOVATION URBAINE (DRU)

Martial Petit		mpetit@urban.brussels
---------------	--	-----------------------

MAITRE ARCHITECTE REGION BRUXELLOISE (BMA)

Gwenaëlle Navez		gnavez@bma.brussels
-----------------	--	---------------------

EXPERT INDEPENDANT CINEMA (CIN)

Jean-Pierre Verscheure	Motion Picture Soundtrack Restoration Center	j.verscheure@cinevolution.be
------------------------	--	------------------------------

EXPERT INDEPENDANT SOCIO-CULTUREL (SOC)

Anton Henne	Zorobabel asbl	anton@zorobabel.be
-------------	----------------	--------------------

UTILISATEUR / FUTUR OPERATEUR : (OP) – NON DESIGNE ENCORE

Non désigné à ce jour		
-----------------------	--	--

REUNIONS COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

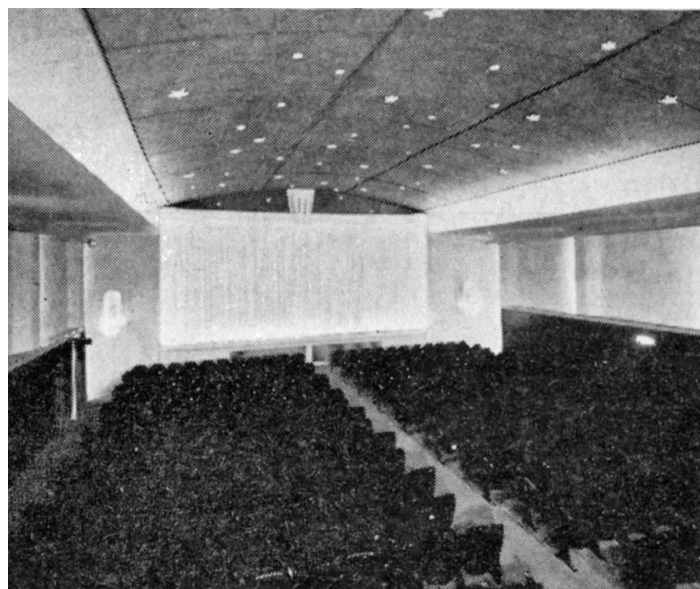
- 09.02.2022 : CA 01 - démarrage phase Études préliminaires
- 31.03.2022 : CA 02 - présentation conclusions phase Études préliminaires
- 23.06.2022 : CA 03 - présentation phase Avant-projet

SIAMU

- 30.03.2019 : avis SIAMU pour occupation provisoire de la salle

ENJEU PATRIMONIAL

- 20.04.2022 : envoi des documents pour la 'demande de permis de minime importance' de l'EAP vers MO
- 31.05.2022 : envoi de la 'demande de permis de minime importance' de la maîtrise d'ouvrage vers l'administration



Cinéma Movv Club, 1955

01 HISTORIQUE DU BÂTIMENT

** Ce chapitre de présentation de l'histoire du bâtiment est extrait et inspiré de l'étude historique réalisée par Lori Mahmoudian en février 2020*

Le cinéma « Movy Club » est construit au début des années 1930 dans un style combinant Art déco et modernisme. Il s'agit de l'un des deux derniers cinémas de quartier de Bruxelles, qui se caractérise par sa salle à dimension humaine et son atmosphère intimiste.

En 1930, milieu de l'âge d'or des cinémas qui a débuté en 1905, les petites salles modestes côtoient les grands complexes à double salon. Certains présentent ainsi des façades entières, tels le Métropole, d'autres sont petits et installés dans des arrières maisons et ne sont accessibles que par une porte cochère et un long couloir. Pour exister dans les quartiers, ces salles développent des éléments d'attraction comme des dispositifs publicitaires autour de vitrines, une enseigne en néon, une marquise, un mécanisme de gorges de lumière créant un dispositif scénographique happant le visiteur de l'extérieur vers l'intérieur créant le rêve de cinéma. Tel est le cas du « Movy Club », qui est construit à l'arrière d'un immeuble à appartements, et est typique d'un cinéma d'ambiance : authentique vestibule et hall intimiste, salle aux lignes amples, aux surfaces unies et aux fauteuils colorés (modèle DIVA produit par Fibrocit) empruntés au cinéma Victory.

Avec l'apparition du CinemaScope en 1953, les salles connaissent un deuxième âge d'or et repensent leur scénographie autour d'écrans élargis. C'est ainsi que le « Movy Club » de 1934 s'élargit, repense sa salle et ses volumes, et développe une scénographie visuelle sous un plafond étoilé en voûte soutenu par des lignes visuelles de lumière convergeant vers l'écran, mis en scène dans un dispositif de lumière spectaculaire, irradiant toute la salle avec une ouverture de rideau le dévoilant. A la fin des années 70, les cinémas de quartier perdent de leur succès et nombre d'entre eux tombent en faillite, d'autres sont scindés en plusieurs salles ou sont réaffectés en diverses boutiques. Le cinéma « Movy Club » traverse cette époque sous la houlette de Pierre Gueulette qui maintient envers et contre tout l'existence de cette salle. Le digital sonne toutefois la mort du « Movy Club », devenu incapable de projeter des films sur ce support.

Alors que la plupart des anciens cinémas de quartier ont disparu, la valeur de ceux qui restent commence à être reconnue sur le plan patrimonial. Sur base de l'inventaire

des salles de cinéma commandé par la Région de Bruxelles-Capitale en 1991, une nomenclature d'éléments remarquables est établie et, en date du 2 février 1995, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend la décision d'ouvrir la procédure, confirmée par l'Arrêté du Gouvernement du 27 mars 1997, d'inscription sur la liste de sauvegarde comme monument de certaines parties intérieures du cinéma « Movy Club ». Cette protection comme monument vise le hall d'entrée, le foyer, la salle et la cabine de projection, en ce compris l'appareil de projection double base, dernier dispositif de projection de l'agglomération bruxelloise à fonctionner avec des crayons de charbon.

Situation patrimoniale

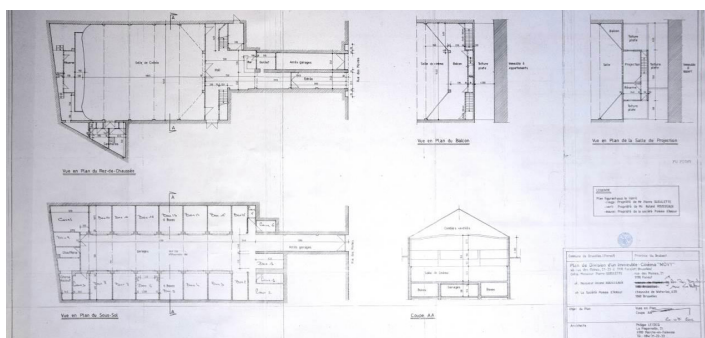
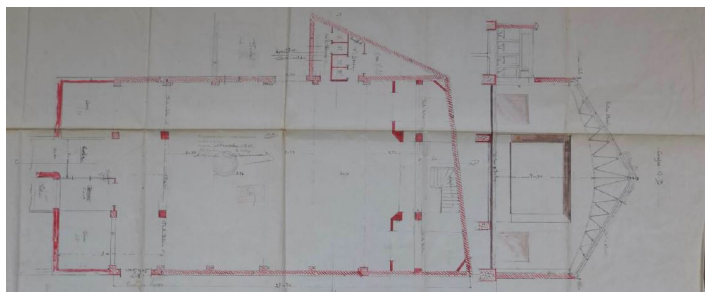
Une étude des finitions décoratives du cinéma Movy (hall, foyer, salle de projection, cabine de projection et entrée extérieure) a été réalisée en 2020 à la demande de la Régie Foncière de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une étude préalable des finitions décoratives de l'ensemble des éléments constitutifs du décor destinée à appréhender au mieux certains travaux de restauration dont la remise en peinture.

Le cinéma a en effet connu plusieurs campagnes de travaux importants depuis sa construction en 1934. Dans ce contexte, il était nécessaire de déterminer un état de référence (une politique de restauration) cohérent par rapport à la configuration actuelle des espaces. Une étude historique réalisée en parallèle à l'étude stratigraphique a permis de faire la lumière sur certaines questions restées sans réponse durant la campagne d'investigations, telles que la datation des interventions observées dans les stratigraphies. Le rapport d'étude concerne l'évolution des finitions décoratives dans le contexte des travaux projetés. Un point d'attention particulier concerne l'état de référence à prendre en compte pour la restauration et la remise en peinture. Le cinéma Movy, construit en 1934 a en effet connu deux périodes principales de travaux et de re-décoration : la première s'est déroulée durant les années 50, lors de la reprise du complexe par Jean Houssa, et la deuxième a été lancée dans les années 70 par M. Gueulette, propriétaire à cette époque. Il est à noter que l'ensemble des espaces tels qu'existant actuellement ne présentent que peu d'éléments d'origine.

Les recherches ont permis de dégager et de décrire la finition à reconstituer/reconstruire dans le cadre du projet de restauration : La configuration actuelle du bâtiment correspondrait à la période des années 50. Il s'agit de l'état de référence à reconstituer.

DATES CLES

- 1932 : Demande de permis et construction d'un double immeuble de 4 travées sur 4 niveaux rue des Moines 19, 21 et 23 et la construction d'une salle de fêtes en intérieur d'îlot. La demande prévoyait aussi la construction de caves et d'un parking.
- 1934 : Inauguration de la salle de cinéma
- 1938 : Premières transformations intérieures. Décoration Art Déco.
- 1951 : Modernisation de la salle : nouvelle enseigne autour de la baie de l'écran, gouttières verticales lumineuses, plafond clair et moquette du sol claire.
- 1955 : Nouvelle rénovation pour accueillir un écran CinémaScope de 10m de long. Baie d'écran agrandie, encadrement et podium adaptés, voute teinte plus sombre et ornée de petites étoiles. Nouveau rideau et nouveaux tapis. Aménagement du couloir qui menait à la parcelle voisine qui devait servir de parking pour les clients du cinéma. Capacité de 550 personnes.
- 1973 : Modifications décoratives de la main de Pierre Gueulette. Remplacement des deux parterres de sièges droits par un seul grand parterre central en léger arc de cercle.
- 1994 : Établissement de l'inventaire des salles de Cinéma à Bruxelles par l'asbl La Rétine de Plateau
- 1997 : Inscrits sur la liste de sauvegarde comme monument le hall d'entrée, le foyer, la salle et la cabine de projection en raison de leur intérêt historique, artistique et technique
- 2012 : Mise en conformité du bien par la société Pomme d'Amour. Plan annexé du 1996 signé par Philippe Lecocq
- 2021 : concours d'architecture remporté par l'AM Ouest (architecture)+ AAC (patrimoine)
- 2022 : introduction des demandes de permis Ouest+AAC



Construit en 1932 à la demande de François Leroy, propriétaire, et inauguré en 1934, le cinéma Movy sis 21 rue des Moines à Forest présente un volume inchangé depuis sa construction. Son aménagement et sa décoration ont cependant été plusieurs fois modernisés au fil du temps afin de rester concurrentiel et de s'adapter à l'évolution des techniques de projection d'une part, et aux modes décoratives d'autre part. D'abord en 1938 puis en 1951 et 1955 par Jean Louis Houssa, et ensuite entre 1971 et les années 1980 par Pierre Gueulette. Ce dernier n'y apporta cependant que des modifications décoratives sans toucher à son aménagement.

La valeur principale du cinéma Movy est bien entendu historique puisqu'il constitue un des rares témoins des cinémas de quartier qui existaient à foison lors de sa construction. Le Movy fut en outre édifié non seulement dans la foulée de l'urbanisation du quartier Saint-Antoine et plus particulièrement de la rue des Moines, mais également de l'époque considérée comme étant l'âge d'or du cinéma à Bruxelles. En revanche, si son commanditaire est connu grâce aux archives conservées à l'administration communale de Forest, il n'en va pas de même pour son architecte. En effet, contrairement à ce qu'affirme la documentation consultée au sujet du Movy, François Leroy ne semble pas avoir été l'auteur des plans qu'il signa seulement en sa qualité de propriétaire tout comme la demande de permis de bâtir.

En ce qui concerne sa valeur d'ensemble, double immeuble à front de rue et le cinéma, ou plus particulièrement son entrée, forment un ensemble architectural. Cet ensemble est de plus plutôt bien intégré dans le front bâti de la rue des Moines. Tous les immeubles de la rue présentent la même composition et le même style architectural.

Enfin, du point de vue décoratif, le Movy ne présente actuellement que peu d'éléments pouvant être déterminés comme étant d'origine hormis le granito du hall, du foyer, des escaliers et de la mezzanine, les panneaux sous-jacents du plafond de la salle de cinéma, ainsi que quelques portes et quincailleries. Quant au mobilier, certains éléments tels les sièges ne sont pas originaires du Movy, d'autre datent des aménagements effectués par Jean Houssa dans les années 1950 tels l'écran, ses rideaux, son proscénium et son encadrement, tandis que d'autre encore, comme les appliques en forme de coquillage ou la vasque du foyer, sont difficilement datables par manque d'archives les concernant.

02 LE PROJET

LOCALISATION

Le projet s'étend sur plusieurs parcelles (voir schéma ci-contre). Le projet dispose de deux entrées spécifiques, situées respectivement au nr 21 et nr 17 de la rue des Moines à Forest.

- Rue des Moines 17 > Division 1, Section A, N° 22A9
- Rue des Moines 19 > Division 1, Section A, N° 22D9
- Rue des Moines 21 > Division 1, Section A, N° 22S6/22N8

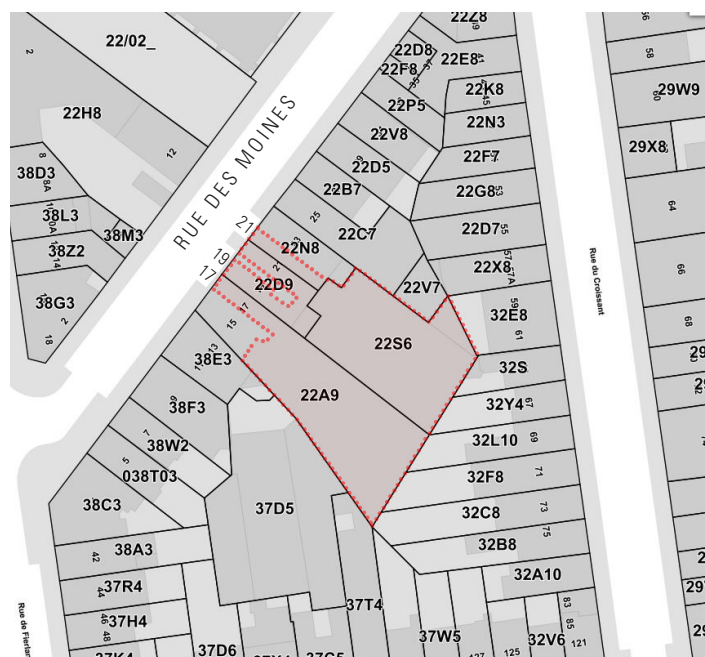
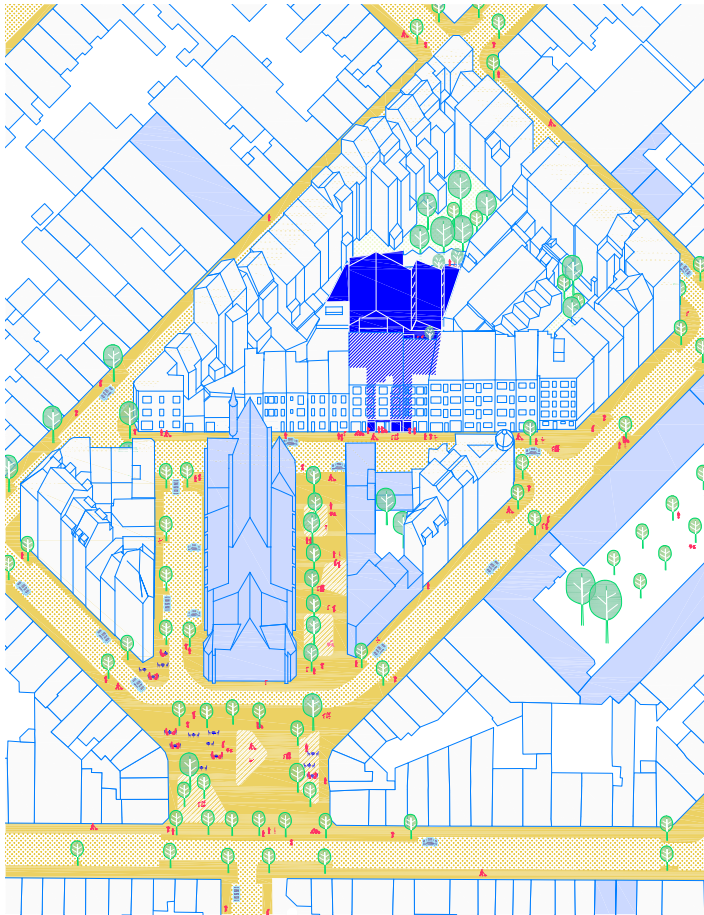


Schéma d'implantation/imbrication des parcelles concernées



Plan d'implantation et mobilité des parcelles concernées dans le contexte de la rue des Moines





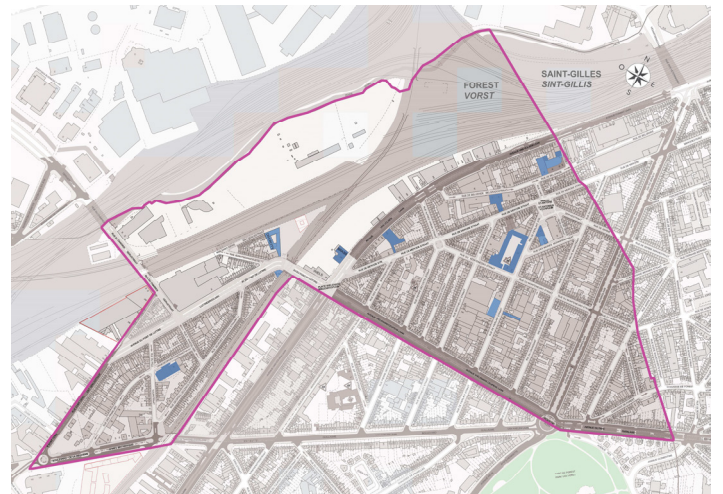
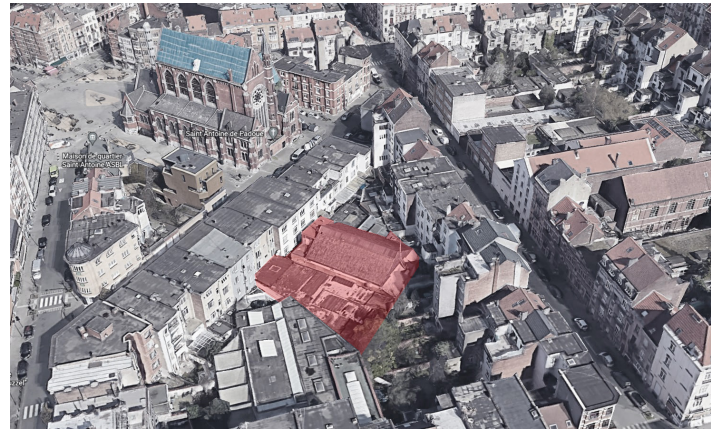
Implantation du projet en intérieur d'îlot

UN PROJET QUI TRAITE DU PATRIMOINE : DEUX ZONES, DEUX APPROCHES

Comme expliqué plus en détail dans la note :

- l'entrée et le foyer/billetterie du Movy sont restaurés à l'identique. Pour cette zone, on a prévu, à ce stade de demande de permis, les cahier des charges, plans détaillés,... tels que demandés pour les zones classées. Voir annexes.
- pour la salle, bien que classée également, mais sachant qu'on va la reconstruire entièrement à neuf, ce que nous présentons dans ce dossier est une note très détaillée sur les intentions, les solutions techniques (stabilité, architecture, techniques spéciales, acoustique, scénographie structurales), en dessins, collages, coupes techniques et plans détaillés. Pour autant, il n'y a pas de cahier spécial des charges pour cette zone. Argument : les travaux dans la salle feront partie du chantier d'entreprise générale, au contraire de l'entrée/foyer qui sera un Lot spécifique à réaliser par une entreprise qui présente des compétences, agrégations et références en terme de restauration du patrimoine.

Le projet de rénovation/transformation du Movy Club s'inscrit dans une ambition et démarche plus large de rénovation du quartier, portée par le Contrat de Quartier Durable Wiels et plus spécifiquement le pôle Saint-Antoine. La rue des Moines fait l'objet (hors mission ici) d'un réaménagement complet : nous présentons, dans la version projetée, le réaménagement tel que conçu par l'agence GRUE. Il s'agit d'un projet à l'échelle du quartier, volontairement poreux et inclusif à ce titre. Il s'agit aussi d'un des derniers cinémas de quartier d'une époque où Bruxelles en comptait beaucoup : à ce titre, le projet aura clairement une portée plus large, à l'échelle de la Région, vers les amateurs et amatrices de cinéma. Le projet est pensé dans sa condition très intériorisée, par le soin dans l'isolation acoustique vers tout l'îlot et plus spécifiquement les voisins directs, mais aussi dans l'activation des espaces extérieurs, leur ambition paysagère, la notion d'infiltration des eaux pluviales et gestion de l'eau en général.



Perimetre CDQD Wiels-Sur-Senne



Avant et après : projet de reaménagement pour la rue des Moines, CDQD Wiels-sur-Senne - agence GRUE

OBJECTIFS DU PROJET

La finalité du projet est la restauration de l'ancien cinéma de quartier « Movy Club » sis rue des Moines 21 à Forest, dont la majeure partie, à savoir: le hall d'entrée, le foyer, la salle et la cabine de projection du cinéma, est inscrite comme monument sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier, et son extension par la transformation d'une partie (rez-de-chaussée commercial) du bâtiment voisin sis au numéro 19, ainsi que d'un ensemble bâti sis au numéro 17 de la même rue et constitué d'un passage latéral carrossable, d'une cour intérieure, d'un entrepôt en intérieur d'îlot et de sous-sols, en vue de créer un nouvel équipement socioculturel de quartier comportant au minimum, outre la salle de cinéma elle-même qui en est le coeur, des espaces de bureaux pour l'équipe gestionnaire du lieu, des espaces techniques libres pour des ateliers, une salle de réunion, un espace bar ainsi que des sanitaires et un lieu de stockage nécessaires à l'exploitation des lieux.

Le projet entend également permettre d'apporter des réponses techniques et organisationnelles permettant la bonne exploitation de l'équipement, telles que la réalisation d'un compartimentage pompier distinct du cinéma, la remise en valeur de la servitude de sortie existante et la création de sorties de secours d'une capacité suffisante, la facilitation de l'accès à la chaudière mais aussi la visibilité accrue de la salle de cinéma en façade.

L'objectif général de l'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du Contrat de Rénovation Urbaine dans lequel elle s'intègre, et vise à mettre en place un projet fédérateur pour et avec les habitants, usagers du quartier et plus globalement avec les Bruxelloises et les Bruxellois.

La dimension d'équipement de quartier est donc essentielle et veut se construire en parfaite complémentarité avec les autres objectifs spécifiques poursuivis pour le développement de l'équipement culturel :

- Créer des liens avec le tissu associatif bruxellois ;
- Impliquer les acteurs locaux dans le développement du lieu;
- Assurer la mixité des publics et des usagers de l'équipement;
- Stimuler l'éducation au langage audiovisuel et à l'exploration du cinéma et des médias sous toutes leurs formes ;
- Proposer le cinéma comme un outil d'éducation permanente;
- Garantir la conservation du patrimoine architectural du lieu.

EXPLICATION GENERALE

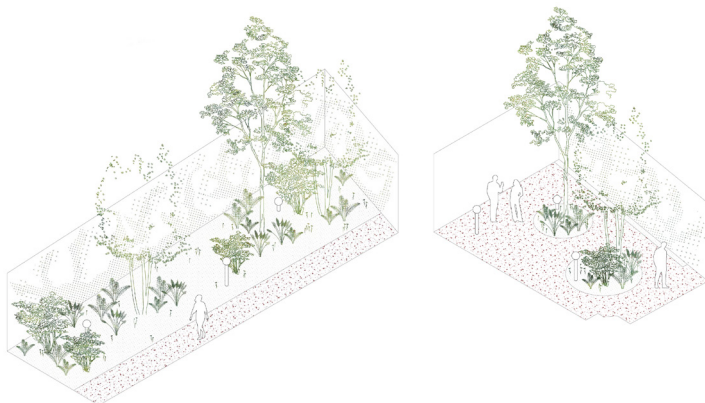
Ce projet pour la réhabilitation et l'extension du cinéma Movy Club, rue des Moines 17 à Forest s'inscrit dans un quartier et tissu bruxellois "habité", dense et en cours de revalorisation. De nombreux projets publics dans le périmètre immédiat du projet ont eu lieu, comme le réaménagement de la place devant l'église Saint-Antoine de Padoue ou la construction de la Maison de Quartier Saint-Antoine qui fait face au Movy. D'autres sont en cours d'étude, comme le projet de reconversion de l'église en salle d'escalade, ou le réaménagement de certaines voiries, dont la rue des Moines et la rue de Gênes au droit du Movy Club (projet en cours par l'agence GRUE).

Le projet pour le Movy s'inscrit dans cette dynamique positive de requalification de et pour ce quartier populaire, métissé et à l'ambiance de village dans la ville, autour de l'église. Il s'agit ici de comprendre le quartier et l'échelle du programme, de répondre à la fois aux besoins du projet et ceux du quartier, à commencer par l'îlot.

Le cinéma et sa parcelle voisine, anciennement parking couvert pour le cinéma, présentent, en l'état existant, une emprise très forte dans l'intérieur d'îlot : tout est couvert et construit, très proche des habitations à front. Dès la première visite du site, on réalise combien le MOVY CLUB doit aussi être un bon projet pour l'intérieur d'îlot. Cela passe par certains enjeux et choix à la grande échelle, celle du site, qui sont principalement :

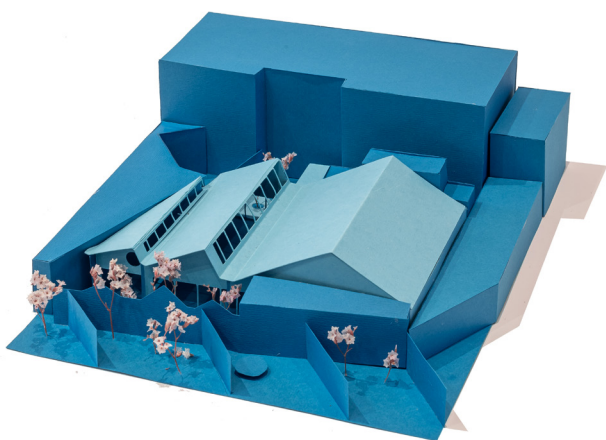
FAIRE RESPIRER L'ÎLOT

Il s'agit d'une part d'aérer le site, de faire respirer l'îlot, ce qui est rendu possible par la création de plus de 150m² d'espaces extérieurs végétalisés : un patio au centre, d'environ 55m² et un jardin en fond de parcelle d'environ 95m². Ces espaces extérieurs limiteront l'emprise construite du projet et participeront au maillage bleu et vert de l'intérieur d'îlot.



AMELIORER LE CADRE DE VIE DES VOISINS IMMEDIATS

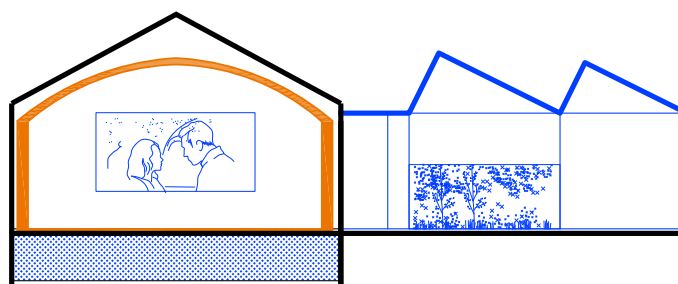
L'autre enjeu, quand on (ré)active un site à vocation socio culturelle en coeur d'îlot est de veiller au bien-être des voisins immédiats. Cela passe ici bien sur par une attention bienveillante à l'acoustique des lieux, à l'organisation des espaces et des accès aux espaces extérieurs uniquement en journée. Cela passe ici aussi par une possibilité de partager le patio avec les habitants du rez-de-chaussée (ou de l'immeuble entier) situé à front de rue de la rue des Moines nr15, dont le rez-de-chaussée ne jouit en l'état d'aucun apport de lumière naturelle ni d'espace extérieur. Ce patio peut devenir un espace partagé, qualitatif pour les habitants comme pour les usagers et équipes du Movy Club.



ETUDES ACOUSTIQUES ET RAPPORT A L'ARRETE DE CLASSEMENT

A la suite de la phase ETUDES PRELIMINAIRES et des sondages acoustiques réalisés alors par notre bureau d'études Daidalos-Peutz (printemps 2022), il s'est avéré que la salle de cinéma actuelle devait être désossée et être reconstruite selon le principe de "boîte dans la boîte" pour répondre aux besoins futurs de cinéma et aux exigences légales en terme d'acoustique et de respect des riverains, telles qu'imposées par la Région de Bruxelles-Capitale. A l'inverse, et malgré le classement de la salle et de son décor, il s'est avéré (voir note acoustique en annexe et PVs des réunions de projet en 2022 avec toutes les administrations et parties prenantes) qu'il était impossible, d'un point de vue légal, de réouvrir le cinéma si on voulait conserver les décors existants. L'isolation acoustique de la salle par l'extérieur a été évoquée, mais rapidement écartée, vu les nombreux voisins tout autour et constructions attenantes (sans compter les ponts acoustiques difficiles à résoudre que constituent les nombreux murs mitoyens perpendiculaires à la salle, les aspects juridiques de rachat de mitoyenneté chez de nombreux voisins,...).

A noter également que les éléments de décor de l'époque de référence historique (années 1950) avaient entretemps tous disparus de la salle. Et que tout ce qui est peut être conservé (fauteuils, écrans, ..) et ce qui peut être réinterprété comme qualités d'origine le sera dans le nouveau projet. Nous allons également conserver la toiture du cinéma, tant sa peau extérieure (car elle a été remplacée récemment) que sa structure métallique (qui sera à renforcer). Ce choix permet de travailler plus finement avec l'existant et offrira aussi une protection du chantier vers les voisins. C'est aussi une question de bon sens (ne pas casser ce qui peut être réutilisé ou conservé).



Nouveau schéma "box in the box" pour la salle de cinéma

NOUVELLE SALLE

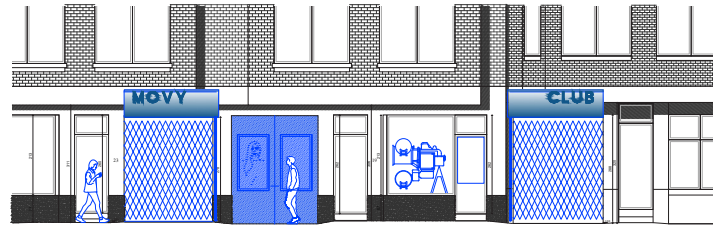
Pour l'intérieur de la salle, vu cette nouvelle "boîte dans la boîte", on va travailler avec le vocabulaire et les qualités qu'on a pu trouver, tant dans ce lieu spécifique, qu'en général, dans l'esprit des cinémas de quartier bruxellois, presque tous disparus. Un exemple à ce titre concerne les fauteuils : ceux qu'on trouve dans la salle actuellement ne sont pas des fauteuils d'origine du Movy. Pour autant, ils ont une valeur historique et sentimentale des cinémas de quartier : ils seront donc conservés, adaptés, restaurés.

Les qualités qu'on souhaite réintroduire, dans un projet actuel (on ne fera pas de "faux vieux" !) sont notamment : la condition de plafond voûté, le ciel étoilé, les gorges, le travail de composition et différenciation matérielle entre un soubassement - qui inclus les portes - et un bandeau supérieur, un dessin spécifique pour le balcon,...). On travaille dans une gamme de teintes, couleurs et matérialités basées sur l'existant et on jouera avec ces éléments de manière spécifique pour la salle de cinéma, qu'on déclinera ensuite, dans d'autres proportions et rapports, mais dans la même palette, dans le reste du projet (foyer, Club, ...). On va également conserver l'écran existant et un des projecteurs d'époque, dans une cabine de projection qui lui sera dédiée.

RELATION AVEC LA RUE DES MOINES

Le travail d'ancrage et de signalétique vers la rue et la ville en général, reste, comme au stade du concours, subtil et double : on joue clairement de la condition de double entrée/sortie, via le Club et/ou le Movy. Ce qu'on ajoute à ce stade est la condition de "vitrine" pour le local attenant à l'entrée du Club, dans lequel on va présenter les projecteurs d'origine qu'on ne peut plus réutiliser, de même que d'autres éléments "muséographiques" liées à l'histoire de la projection dans ces lieux.

La porte de garage, à droite de l'entrée du Movy, sera remplacée et traitée dans une teinte et matérialité cohérente avec notre projet : on y prévoit un dispositif d'accroche des affiches et programme du cinéma. Cela est rendu possible par l'intégration du sous-sol au projet (le parking actuel ne sera plus un parking mais un accès de service pour vélos et stocks de l'équipe gestionnaire du Movy Club).

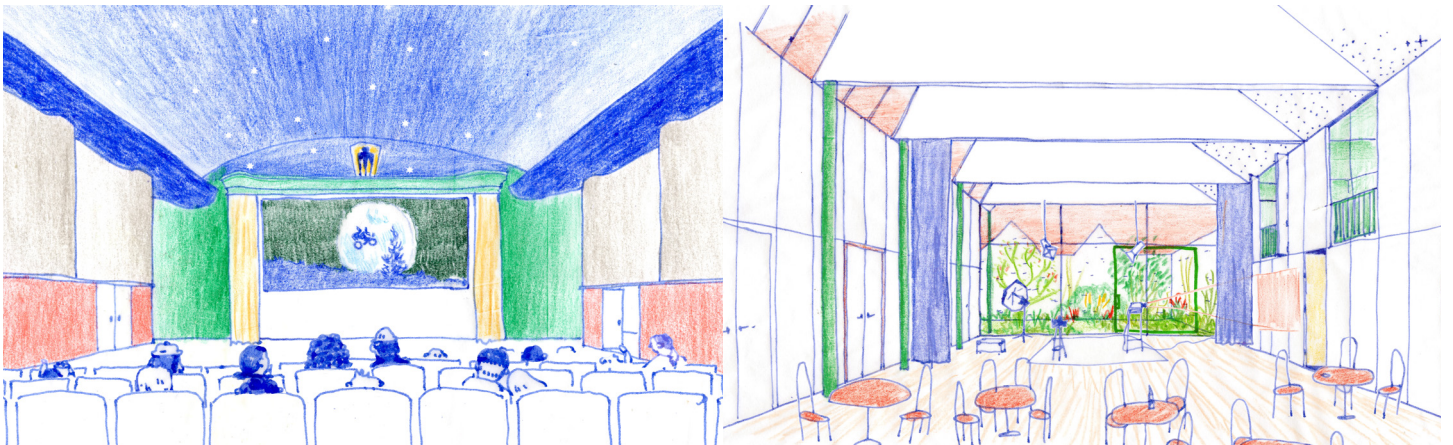


Façade Movy Club vers rue des Moines

LE SOUS-SOL

Comme expliqué, le niveau du sous-sol se voit inclus dans le périmètre du projet, conséquence à la fois du besoin de "boîte dans la boîte" et d'incompatibilité des programmes actuels : on y organise dès lors à la fois des renforts structurels nécessaires pour la future salle, mais aussi les installations techniques (chauffage, ventilation, silencieux,...) pour tout le site, ainsi qu'une zone de stockage conséquente, pour les besoins du futur opérateur, du stationnement vélo pour la future équipe et une zone de livraison vélo cargo.

Dans les pages suivantes, nous développons le projet zone par zone.



Croquis de principe et d'ambiance, stade concours, 2021

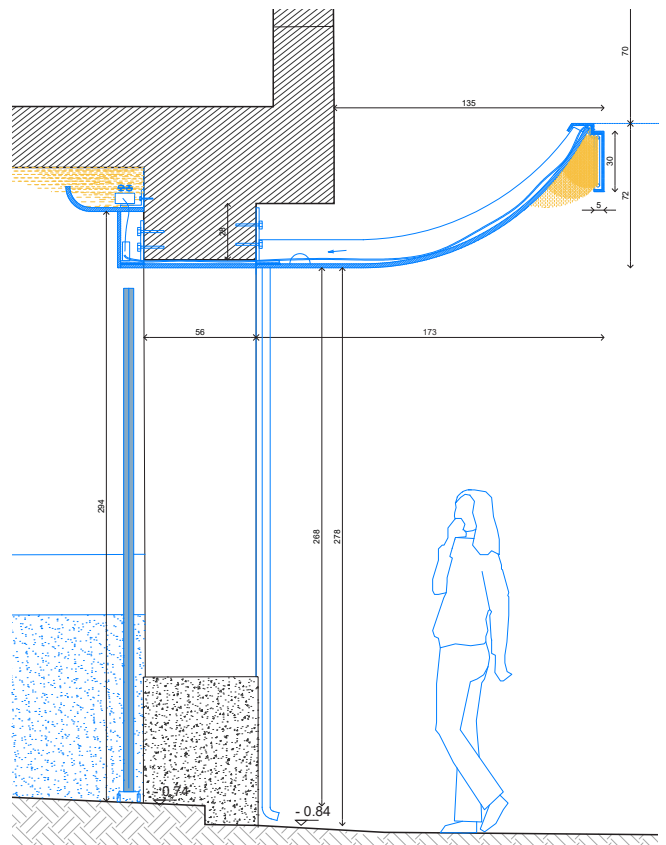
03 LA FACADE

L'idée qu'on propose pour le MOVY CLUB est assez simple, lisible et appropriable. Elle naît des conditions existantes, qu'on entend sublimer et non corriger : ce sont deux parcelles connexes, avec deux entrées (ou sorties) vers la rue. Le programme est celui d'un projet unique, qui proposera pour autant à la fois un volet "cinéma" au droit du Movy existant et à restaurer et un volet d'animations et activités socio-artistiques diverses, liées au cinéma de près ou de loin, le "Club".

Le MOVY CLUB, c'est le projet en entier. Mais on peut activer, ouvrir, lire, s'identifier aussi plutôt au MOVY et/ou au CLUB, en fonction des âges, intérêts, moments de la journée ou soirée, des activités proposées. On a pensé tout le projet de sorte à pouvoir fonctionner et être activé comme un tout, entièrement, sur tout le site. On l'a pensé aussi pour un fonctionnement partiel ou simultané de manière visible et sobre pour autant, dans un quartier très habité.

Les deux entrées (ou sorties), si elles sont différentes dans leur traitement historique (soigné pour le Movy, plus banal en l'état pour le Club), présenteront des similitudes en terme de proportion, d'enseignes, de hall couvert, de dessin et position des portes d'entrées, de traitement des affiches, signalétique et graphisme dans les entrées. Elles peuvent devenir l'entrée ou sortie l'une de l'autre, ou être indifféremment ouvertes l'une et l'autre. On peut imaginer un traitement lumineux variable qui aide le visiteur à comprendre par où on rentre pour chaque activité.

Ci-contre et ci-dessous des premiers dessins et intentions de matérialité et expression de la signalétique extérieur du Movy Club dans l'ensemble bâti qui l'abrite. Le principe des auvents permet à la fois de signifier les entrées vers les passants et vers la ville. Il permet aussi d'orienter l'éclairage des lettrages MOVY et CLUB vers la rue, les protégeant des logements et fenêtres juste au-dessus.



Coupe à travers l'entrée du Movy



NR 23

NR 21
ENTRÉE MOVY

PORTE GARAGE -
AFFICHES
PROGRAMATION

NR 19
VITRINE
ANCIENS
PROJECTEURS

NR 17
ENTRÉE
CLUB

NR 15

04 LE MOVY : LE FOYER

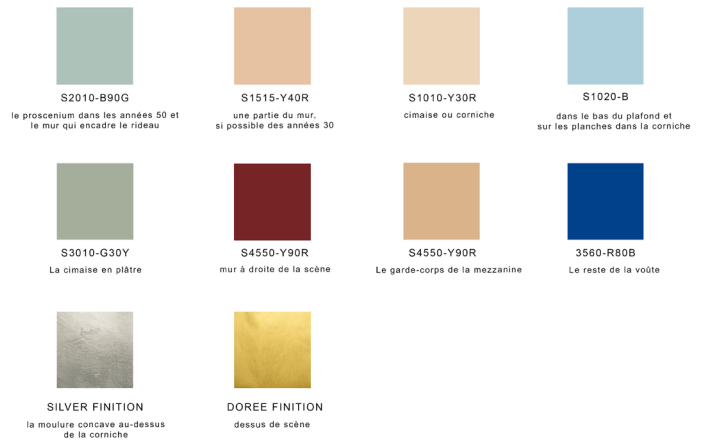
L'entrée du Movy, en ce compris le foyer, jusqu'aux entrées publiques menant à la salle de cinéma, sera traitée et rénovée dans le plus grand respect de la situation d'origine.

On rénovera et activera à nouveau la billetterie/petit bar, qui sera au service du foyer. On réorganise, comme à l'origine, les entrées dans la salle par les extrémités gauche et droite. Vers la droite, le foyer est connecté visuellement et physiquement vers le Club et le patio qui apportera un arrière-plan lumineux et végétalisé à cet espace restauré.

On a retravaillé le projet et les accès (et sas) vers la salle de cinéma de sorte à pouvoir valoriser et conserver la double porte centrale vers la salle et les accès à cour et à jardin, de même que les escaliers d'origine vers les balcons.

A noter qu'on prévoit un travail du plafond qui réinterprète le langage des gorges d'époque, sans proposer (comme c'était le cas au moment du concours) de plafond lumineux, qui semble entre temps à la fois problématique dans la qualité d'intimité à conserver pour le logement situé juste au-dessus du foyer d'une part et pour la condition et qualité de "clair/obscur" qu'on veut proposer dans ce foyer (les projections d'une part, le rapport au patio sur la droite par ailleurs) et que le plafond lumineux rendrait moins fort.

Une série d'éléments et interventions concernant cet espace sont à trouver dans la note réalisée dans cette phase par AAC (bureau d'études ici en charges des enjeux "patrimoine") dans le cadre du dossier de demande de permis unique (dossier complet en annexe).



Gamme chromatique extraite de l'étude stratigraphique de Mme Emmanuelle Job, Février 2020

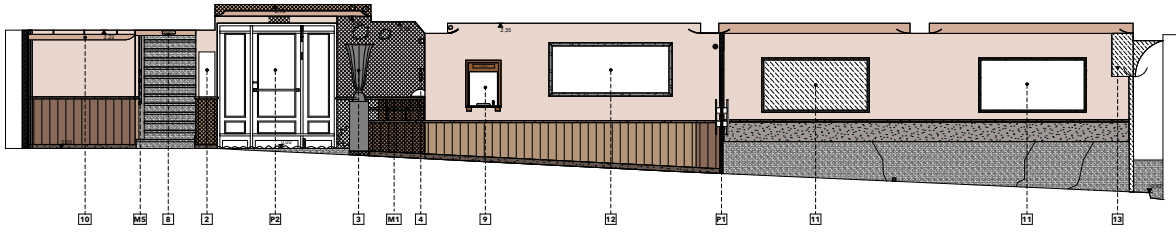
MOVY CLUB		DESCRIPTION DE LA SALLE DE CINEMA DES ANNES 1950	
	Soubassement des allées latérales : rouge Bordeaux (NCS S4550Y90R)		Gouttière : bleu gris verdâtre (NCS S2010 G // S3010 G // S3010 B90G)
	Cimaise du soubassement : bleu gris « Versailles » (NCS S3010-G30Y) soulignée par une moulure supérieure dorée (peinture dorée)		Plafond 1951
	Haut des murs des allées latérales, garde-corps extérieur et murs de la mezzanine : La couleur du flocage de la salle était un beige rosé clair (cf NCS proche de S1005-Y50R).		Flocage non « taloché » peint en : bleu moyen pour la partie centrale (S2020-R90B / S2020-B)
	Murs de part et d'autre de la scène : bleu gris (NCS S2010 B90Y ou S3010 G30Y - à discuter). Rideaux, s'ils sont conservés, à peindre dans la même tonalité		Bleu clair pour la retombe au-dessus de la gouttière (S2010-B10G)
Encadrement de scène			Plafond 1955
	Éléments latéraux : bleu gris (NCS S2010 B90Y ou S3010-G30Y)		Bleu foncé pour la partie centrale (NCS S3560-R80B / S4550-R80B)
	Corniche supérieure du cadre : bleu gris verdâtre (NCS S2010-G) et doré (peinture) pour la moulure supérieure et beige (NCS S2010-Y30R) pour la moulure plate		Bleu moyen pour la retombe au-dessus de la gouttière (S4020-R90B / S4030-R90B)
	Élément en bois sous le proscenium : peint dans la même couleur bleu gris que l'encadrement de la scène (S2010-B90G)		

Gamme chromatique extraite de l'étude stratigraphique complémentaire réalisée par Mme Marianne Decroly, Octobre 2022

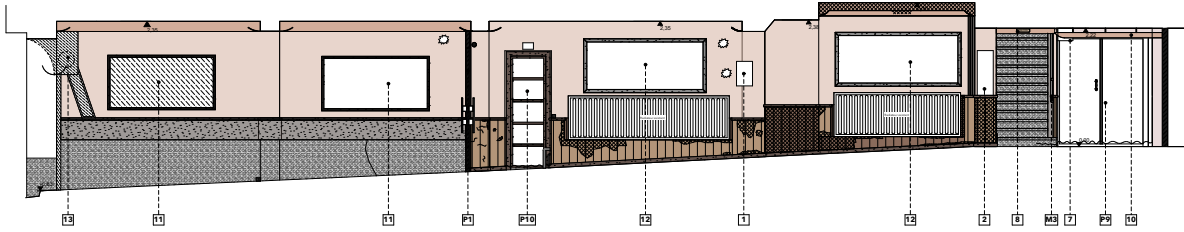


Vue du foyer renové et restauré vers le patio côté Club

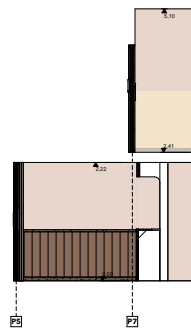
FOYER - SITUATION EXISTANTE



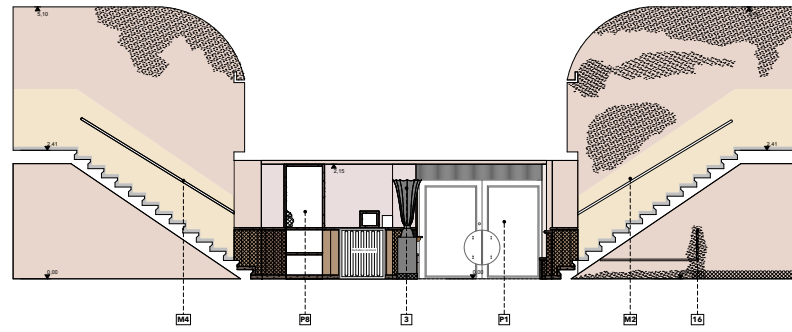
Coupe AA - 1:50



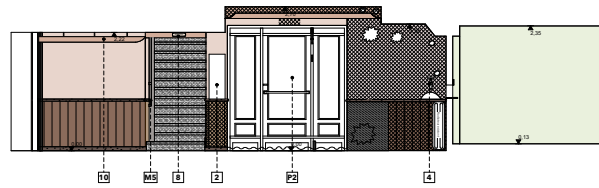
Coupe FF - 1:50



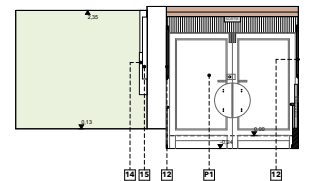
Coupe MM - 1:50



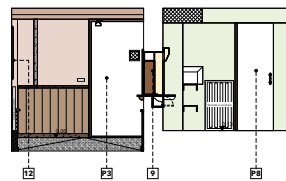
Coupe GG - 1:50



Coupe JJ - 1:50



Coupe KK - 1:50



Coupe BB - 1:50

Légende situation existante - murs

Peintures existantes

- Beige rosé
- Rouge
- Brun
- Brun (faux bois sur granito non poli)
- Noir
- Papier peint vert

Matériaux

- Lambris en bois (original)
- Contreplaqué verni (non-original)
- Bandeau bois peint
- Cimaise bois peinte en noir
- Plinthe bois peinte en noir
- Plinthe en granito
- Tenture en velours
- Radiateur acier peint en brun

Pathologies

- Fissure
- Trace d'humidité
- Élément endommagé
- Élément disparu
- Trou / percement

Portes

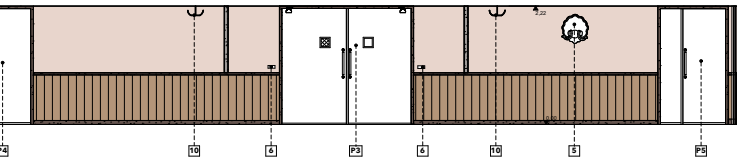
- P1 Porte d'entrée
- P2 Porte droite du foyer
- P3 Porte salle de cinéma
- P4 Porte latérale droite
- P5 Porte latérale gauche
- P6 Porte mezzanine latérale gauche
- P7 Porte mezzanine latérale droite
- P8 Porte billetterie
- P9 Porte sortie de secours gauche (condamnée)
- P10 Porte (condamnée) vers ancien commerce
- P11 Porte coulissant

Mains courantes en métal

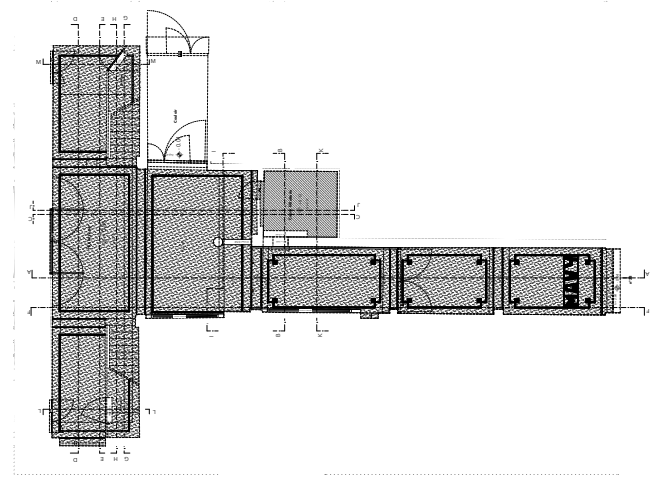
- M1 Couleur naturelle
- M2 Peinte en brune
- M3 Peinte en brune
- M4 Peinte en brune
- M5 Peinte en brune

Éléments existants

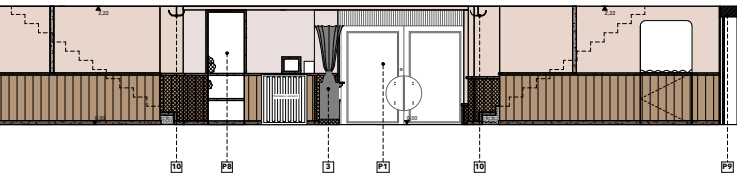
- 1 Miroir
- 2 Miroir encastré
- 3 Socle - vasque
- 4 Robinet hors service
- 5 Applique lumineuse (coquillage)
- 6 Cendrier mural
- 7 Signalétique lumineuse
- 8 Signalétique laiton
- 9 Guichet
- 10 Luminaire suspendu
- 11 Vitrine lumineuse (originale)
- 12 Cadre affiche (non-original)
- 13 Mécanisme ancien volet
- 14 Tableau électrique
- 15 Tableau électrique ancien
- 16 Robinet d'eau



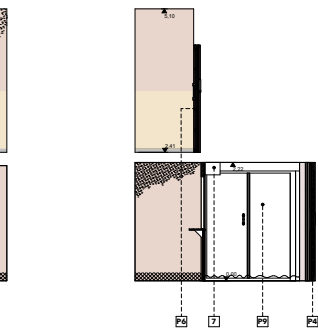
1:50



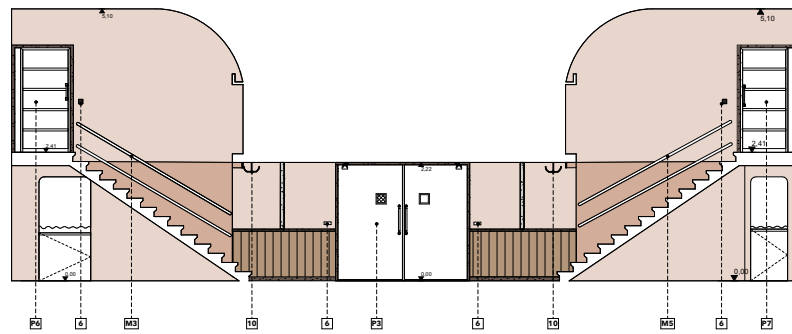
Plan rez-de-chaussée - 1:100



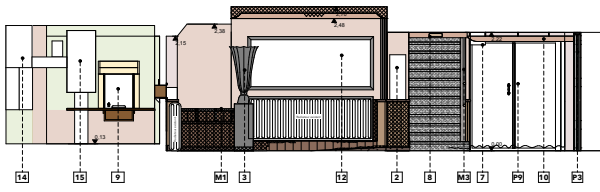
1:50



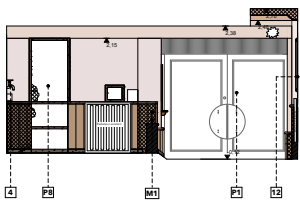
Coupe LL - 1:50



Coupe HH - 1:50

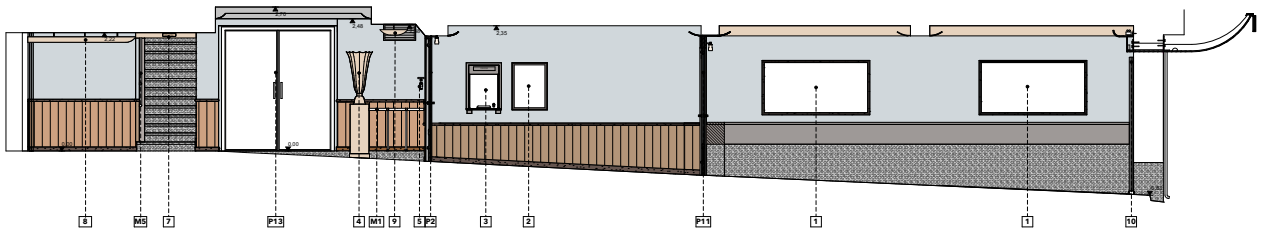


Coupe CC - 1:50

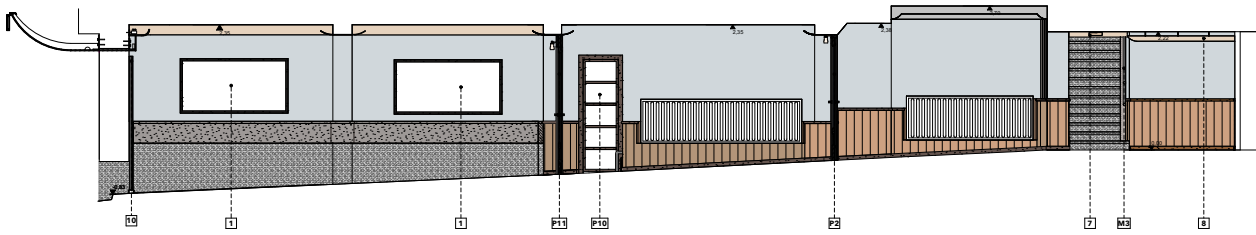


Coupe II - 1:50

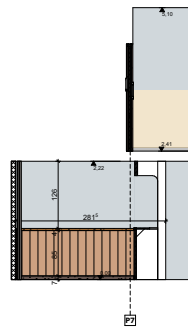
FOYER - SITUATION PROJETEE



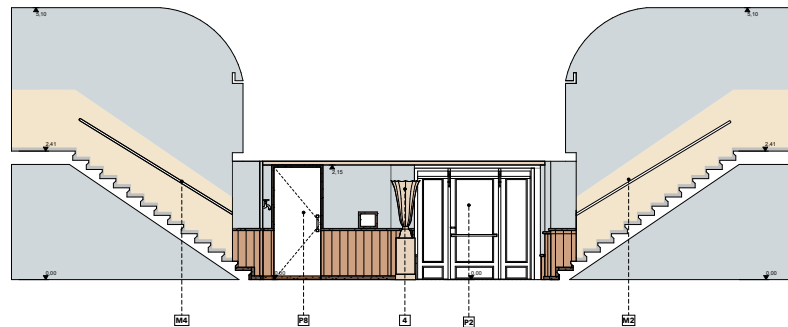
Coupe AA - 1:50



Coupe FF - 1:50



Coupe MM - 1:50



Coupe GG - 1:50

Légende situation projetée - murs

Mise en peinture - art. 80.14

- Beige rosé
- Bleu gris texturé (sur ancien flocage)
- Brun
- Brun (faux bois sur granito non poli)
- Noir
- Argente

Matériaux

- Lambris en bois - restauré - art. 58.11
- Nouveau lambris bois vernis - art. 58.12
- Nouveau mur
- Bandeau bois existante - remise en peinture (bois vernis) - art. 80.21
- Nouveau bandeau bois (bois vernis) - art. 58.23
- Cimaise bois existante - remise en peinture (noir) - art. 80.22
- Nouvelle cimaise bois peinte (noir) - art. 58.22
- Nouvelle plinthe bois peinte (noir) - art. 58.21
- Plinthe granito - nettoyage et restauration - art. 31
- Radiateur acier existant - nettoyage et remise en peinture (dore) - art. 80.31

Portes existantes restaurées - art. 54.10

- Porte récupérée et restaurée - couloir - art. 54.11
- Porte restaurée salle du cinéma - art. 54.12.3
- Porte restaurée latérale droite - art. 54.12
- Porte restaurée latérale gauche - art. 54.12
- Porte restaurée mezzanine latérale gauche - art. 54.12
- Porte restaurée mezzanine latérale droite - art. 54.12
- Porte sortie de secours gauche (murée)
- Porte (condamnée) vers ancien commerce
- Porte récupérée et restaurée - couloir - art. 54.11

Nouvelles portes - art. 54.20

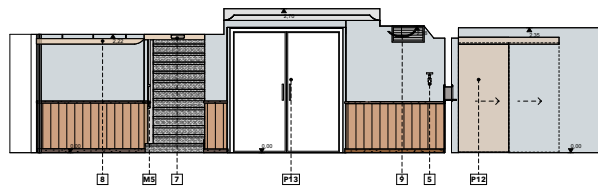
- Nouvelle porte - billetterie - art. 54.21
- Nouvelle porte coulissante - art. 54.22
- Nouvelle porte coulir vers CLUB - art. 54.31

Main-courante métallique existante - restaurée - art. 56.40

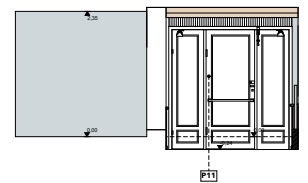
- Couleur naturelle
- Remise en peinture (dore)
- Remise en peinture (dore)
- Remise en peinture (dore)
- Remise en peinture (dore)

Éléments décoratifs

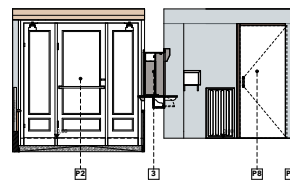
- Vitrine lumineuse restaurée - art. 57.11
- Nouvelle vitrine lumineuse - art. 57.12
- Guichet restauré - art. 57.14
- Socle - vasque restauré - art. 57.21
- Robinet hors service inchangé - art. 62.11
- Applique lumineuse (coquillage) restaurée - art. 92.21 et relamping (cf. cdc ELEC)
- Signalétique laiton restaurée - art. 92.31
- Luminaire suspendu restauré et mise en peinture - art. 57.22 et relamping (cf. cdc ELEC)
- Nouveau luminaire suspendu - art. 57.23
- Porte accordéon



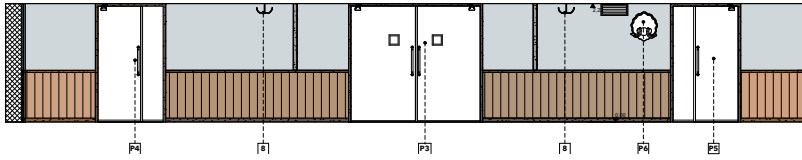
Coupe JJ - 1:50



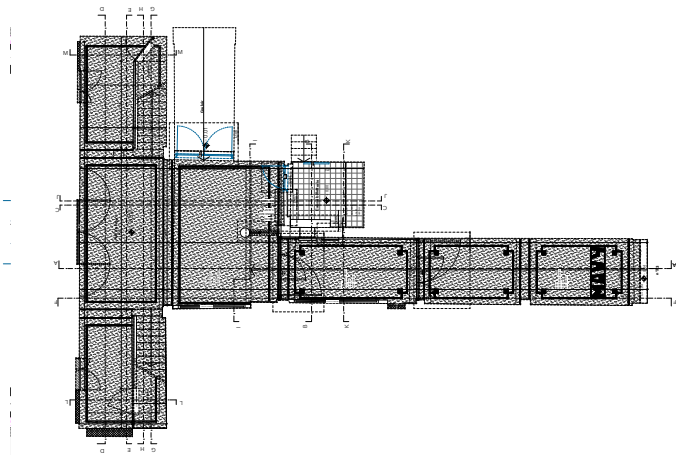
Coupe KK - 1:50



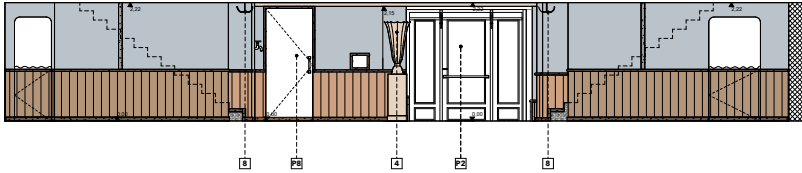
Coupe BB - 1:50



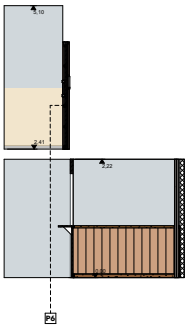
Coupe DD - 1:50



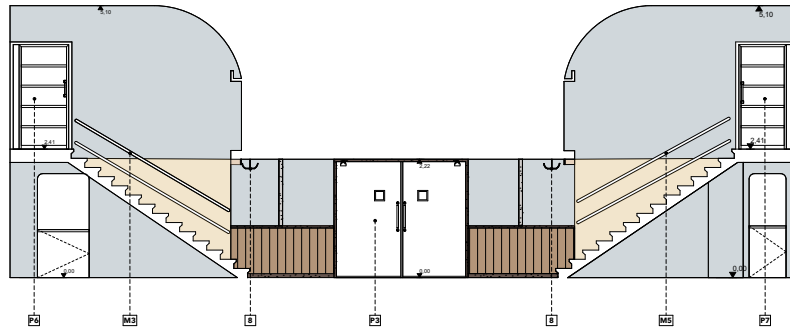
Plan rez-de-chaussée - 1:100



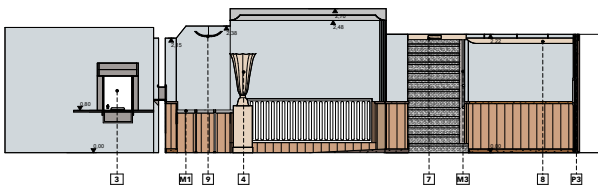
Coupe EE - 1:50



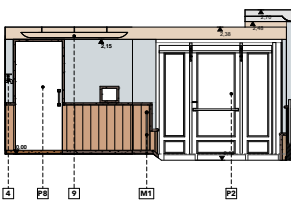
Coupe LL - 1:50



Coupe HH - 1:50



Coupe CC - 1:50

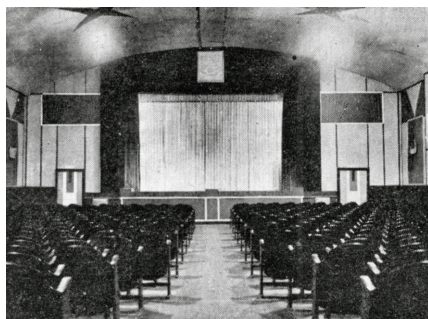


Coupe II - 1:50

05 LE MOVY : LA SALLE

Sur cette page, nous reprenons, de manière chronologique, les étapes principales de transformation de la salle. Ici, comme souvent, on peut voir que la salle a connu de nombreuses transformations et qu'on n'est pas dans une logique de "avant" vs "après", mais bien dans celui d'un palimpeste, d'une énième intervention sur un lieu spécifique.

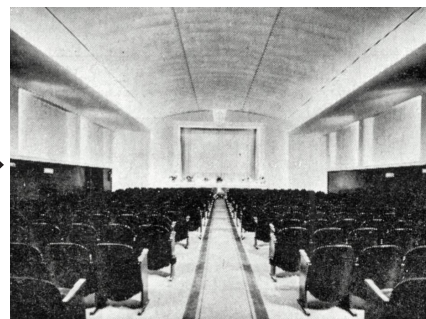
Etudier et comprendre ces différentes périodes, interventions et transformations est nécessaire pour proposer, en connaissance de cause, la proposition actuelle la plus pertinente.



1934



1938



1951



1954



1994

RENOVATION 1970s



2022

AUJOURD'HUI

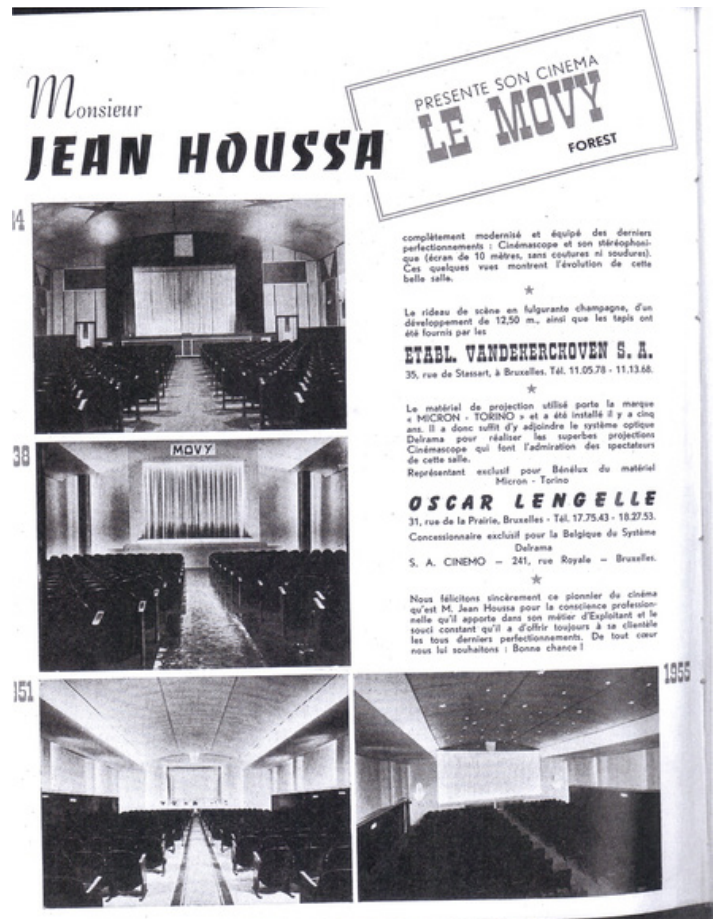
*1934 La Cinégraphie Belge / 1938 La Cinégraphie Belge / 1951 La Cinégraphie Belge / 1955 La Cinégraphie Belge / 1994 AUB 2.16 Forest

Comme expliqué supra, le fait de devoir désosser et dédoubler toute la salle (principe de boîte dans la boîte) nous oblige à repenser complètement l'intérieur de la salle. Dans un souci de réinterprétation d'éléments et qualités d'origine (de ce strict cinéma, ou de manière plus large, du cinéma de quartier bruxellois comme il en existait beaucoup jadis, presque plus aujourd'hui), et sur base également des sondages réalisés dans le cadre du permis de minime importance en septembre 2022, nous avons pu construire notre proposition, qui est "nouvelle, actuelle" et qui pour autant, réinterprète soigneusement et pratiquement point par point les éléments et qualités d'origine.

L'écran d'origine, les fauteuils existants, la qualité de plafond voûté et étoilé, de gorges, de soubassement et lambris, la modénature et proportions de l'ensemble, le balcon,.. sont autant de qualités revisitées et respectées dans la nouvelle proposition.













La gamme chromatique s'inspirera directement des sondages et des études historiques. Et l'ambiance sera résolument "palimpseste" : un pied dans l'histoire des lieux (et des cinémas de quartier), un pied dans notre présent (on ne fera pas de "faux vieux").

La salle telle qu'elle sera proposée est celle qu'on peut voir dans les plans et coupes de ce dossier. Le décor ou habillage le long des murs est réalisé à l'aide de rideaux bi-couleurs, qui reprennent la modénature, proportions et palette de couleurs du cinéma d'origine.



MOVY CLUB

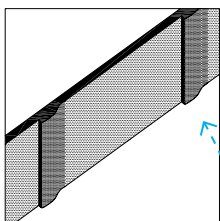
DESCRIPTION DE LA SALLE DE CINEMA DES ANNES 1950

 <p>Soubassement des allées latérales : rouge Bordeaux (NCS 54550 Y90R)</p>	 <p>Gouttière : bleu gris verdâtre (NCS 52010 G // 53010 G // 53010 B90G)</p>	
 <p>Cimaise du soubassement : bleu gris « Versailles » (NCS 53010 G30Y) soulignée par une moulure supérieure dorée (peinture dorée)</p>	<p>Plafond 1951 :</p>  <p>Flocage non « taloché » peint en : bleu moyen pour la partie centrale (S2020 R90B / S2020 B)</p>  <p>Bleu clair pour la retombée au-dessus de la gouttière (S2010 B 10G)</p>	
 <p>Haut des murs des allées latérales, garde-corps extérieur et murs de la mezzanine : La couleur du flocage de la salle était un beige rosé clair (sel NCS proche de S1005 Y50R).</p>		
 <p>Murs de part et d'autre de la scène : bleu gris (NCS 52010 B90Y ou 53010 G30Y - à discuter). Flocageurs, s'ils sont conservés, à peindre dans la même tonalité</p>	<p>Plafond 1955 :</p>  <p>Bleu foncé pour la partie centrale (NCS 53560 R80B / S4550 R80B)</p>  <p>Bleu moyen pour la retombée au-dessus de la gouttière (S4020 R90B / S4030 R90B)</p>	
<p>Encadrement de scène :</p>		
 <p>Éléments latéraux : bleu gris (NCS 52010 B90Y ou 53010 G30Y)</p>		
 <p>Comiche supérieure du cadre : bleu gris verdâtre (NCS 52010 G) et doré (peinture) pour la moulure supérieure et beige (NCS 52010 Y30R) pour la moulure plate</p>	 <p>Élément en bois sous le proscénium : peint dans la même couleur bleu gris que l'encadrement de la scène (S2010 B90G)</p>	

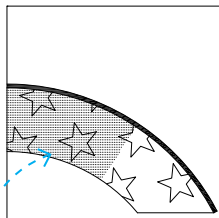
Gamme chromatique extraite de l'étude stratigraphique complémentaire réalisée par Mme Marianne Decroly, Octobre 2022

LA SALLE HISTORIQUE - 1955

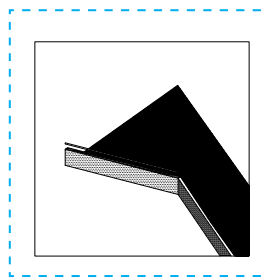
QUALITÉS SPATIALES :



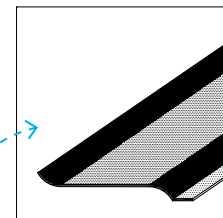
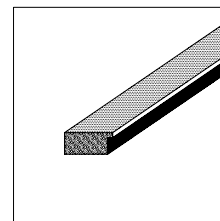
A. LE TRAVAIL DES ONDULATIONS



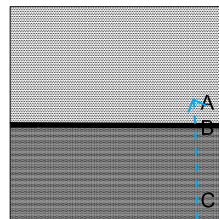
B. VOUTE ETOILÉE



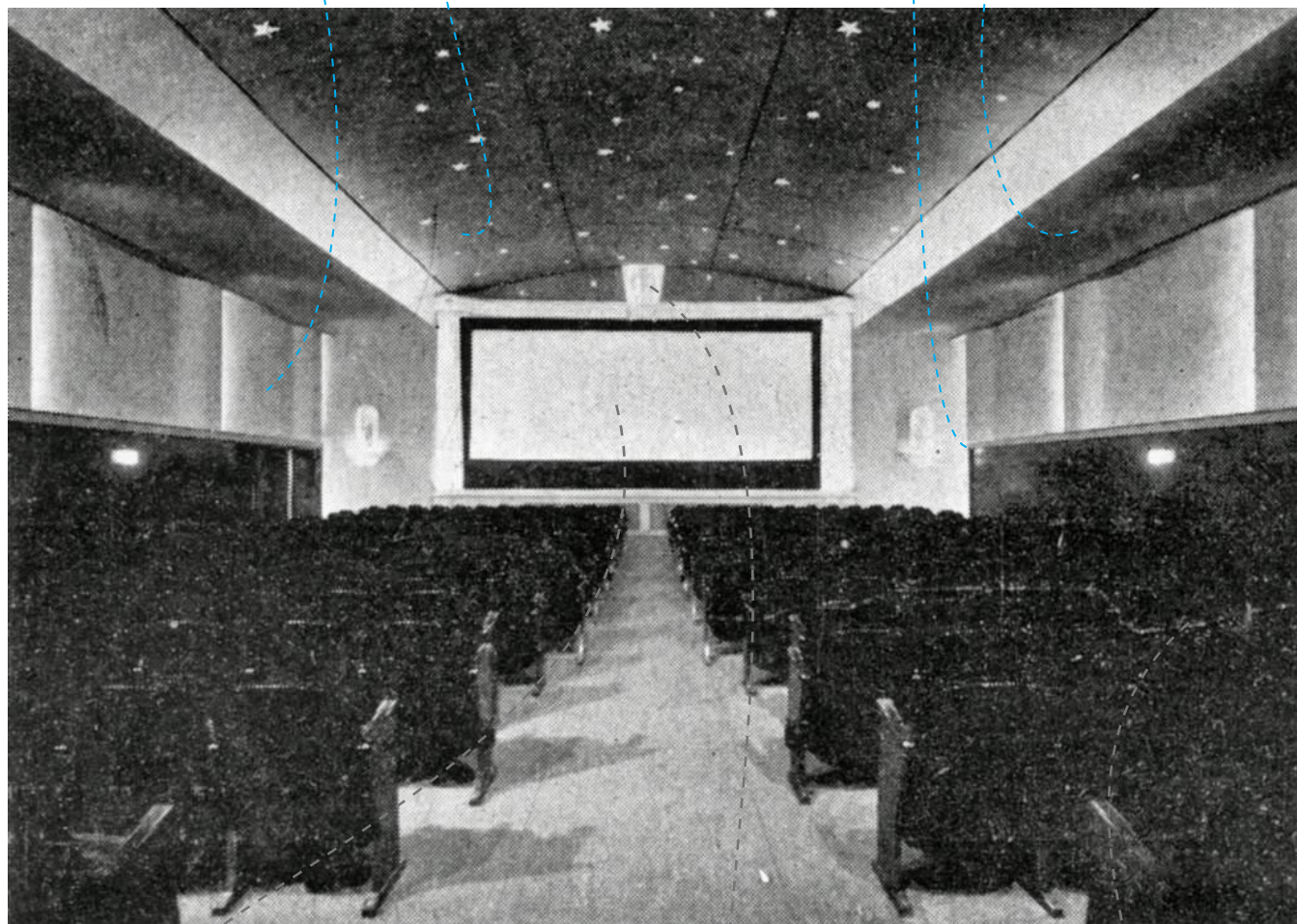
E. BALCON



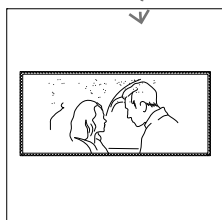
D. ÉCLAIRAGE INDIRECT



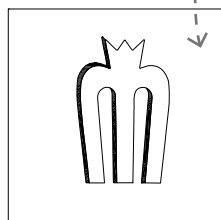
C. MODÉNATURE



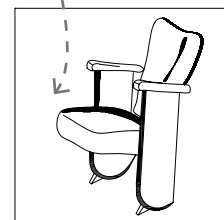
ÉLÉMENTS PHYSIQUES :



F. L'ÉCRAN



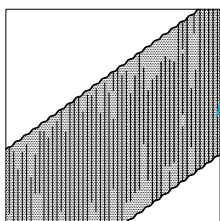
G. LE M COURONNÉ



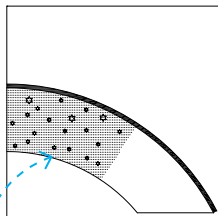
H. LES FAUTEUILS

LA NOUVELLE SALLE - 2024

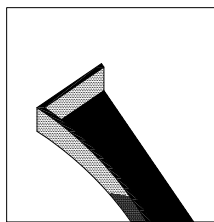
QUALITÉS SPATIALES :



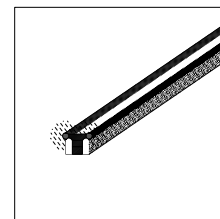
A. LE TRAVAIL DES ONDULATIONS



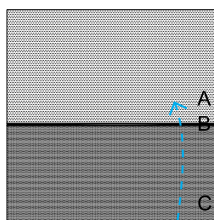
B. VOUTE ÉTOILÉE



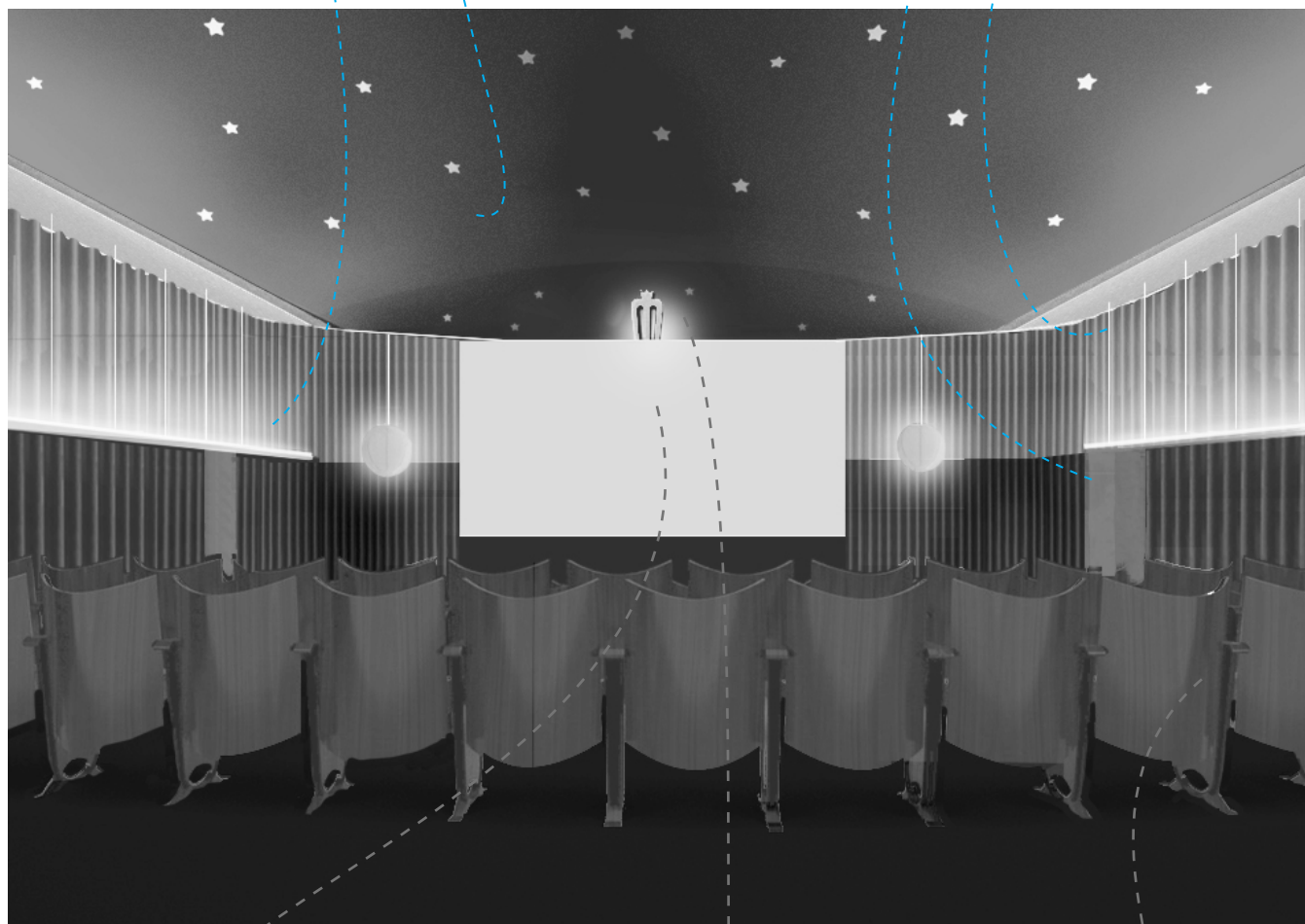
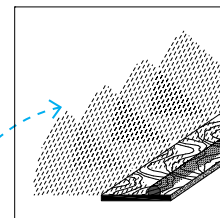
E. BALCON



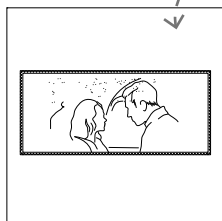
D. ÉCLAIRAGE INDIRECT



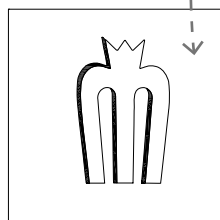
C. MODÉNATURE



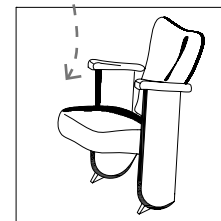
ÉLÉMENTS PHYSIQUES :



F. L'ÉCRAN



G. LE M COURONNÉ



H. LES FAUTEUILS

QUALITÉS SPATIALES

A. Les ondulations : historiquement, on retrouvait des ondulations dans les lambris, partie supérieure, de part et d'autre, ce qui contribuait à l'identité du décor et de la salle. Nous réinterprétons cette qualité d'ondulations, de vagues, dans nos nouveaux rideaux et lui rendons une présence importante dans la salle.

B. Voûte étoilée : nous recréons (nouveau plafond acoustique) une voûte qui respecte la même courbure et géométrie que celle d'origine. Nous recréons un plafond étoilé, qui seront des éléments de céramique émaillés, réfléchissant la lumière.

C. Modénature : nous conservons les principes et proportions du projet d'origine.

D. Éclairage indirect : comme historiquement, nous insistons dans le projet sur la qualité d'éclairage indirect et de l'élément "gorge" dans la composition générale de la salle et pour sublimer le plafond voûté et étoilé.

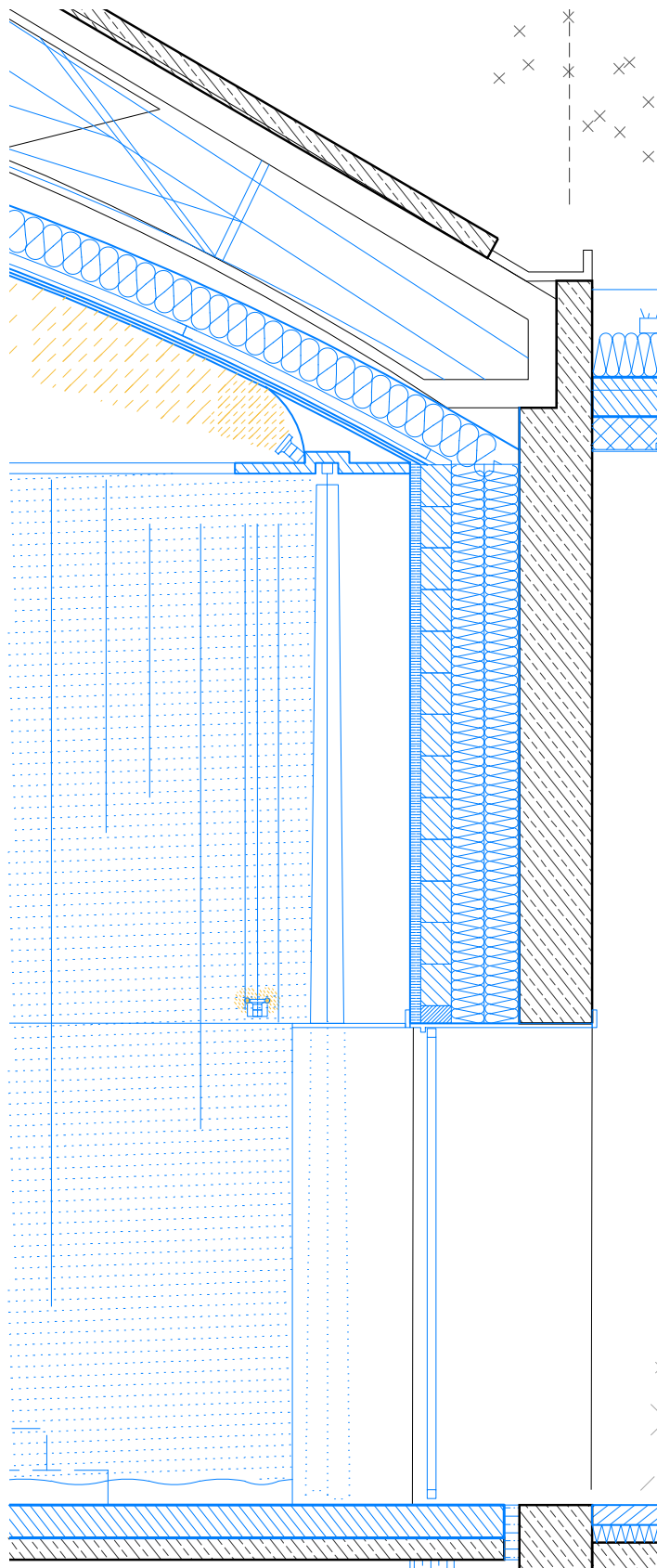
E. Parterre et balcon : on conserve dans le projet le principe et qualité d'une salle avec balcon et parterre. Ce dernier est dorénavant gradiné légèrement, ce qui permet une bonne visibilité tout en pouvant conserver l'écran d'origine. Le dessous du gradin abritera la pulsion d'air frais (machines et silencieux qui viennent du sous-sol).

ÉLÉMENTS PHYSIQUES SOIGNEUSEMENT DEMONTÉS, REHABILITÉS ET REPLACÉS DANS LE PROJET

F. Nous conservons et restaurons l'écran actuel (écran métallique), d'environ 955cm x 420cm. Pour respecter le ratio 2.39 du cinéma contemporain, on devra réduire le cadre à 806cm x 337cm), ce qu'on fera à l'aide de rideaux.

G. L'élément "M" situé au-dessus de l'écran : nous allons le restaurer et le replacer dans sa position d'origine, qui apporte énormément à l'identité et mémoire du cinéma.

H. Fauteuils : nous allons restaurer les fauteuils et les replacer, de manière cintrée, comme historiquement. Le remplacement des tissus sera l'occasion de changer la teinte, pour une cohérence plus grande avec l'ensemble et l'esprit d'origine. Certains fauteuils "sortent" de la salle par ailleurs et serviront d'assise dans l'espace à droite de la salle, en tampon avec le club.





..... Plafond acoustique : 3 plaques de plâtre de 15 mm sur suspentes acoustiques, isolation en laine minérale et absorption acoustique type flochage

..... Étoiles en porcelaine émaillée blanche, taille 10x10 cm approx. Colaboration avec artiste



..... Éclairage indirect

..... Nouvel élément bois



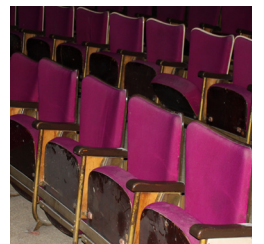
..... Rideau pour absorption acoustique



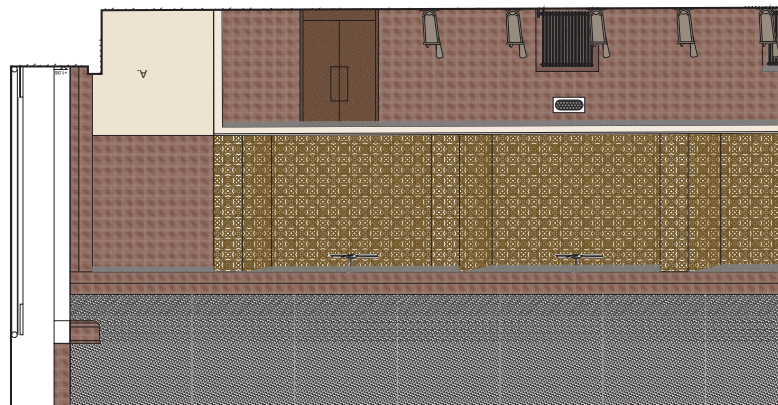
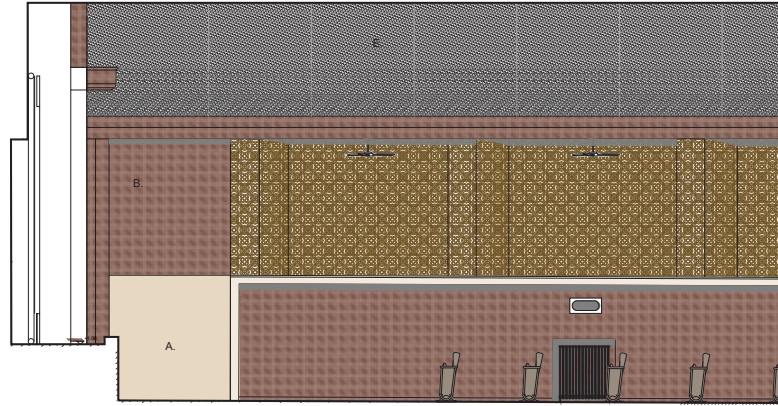
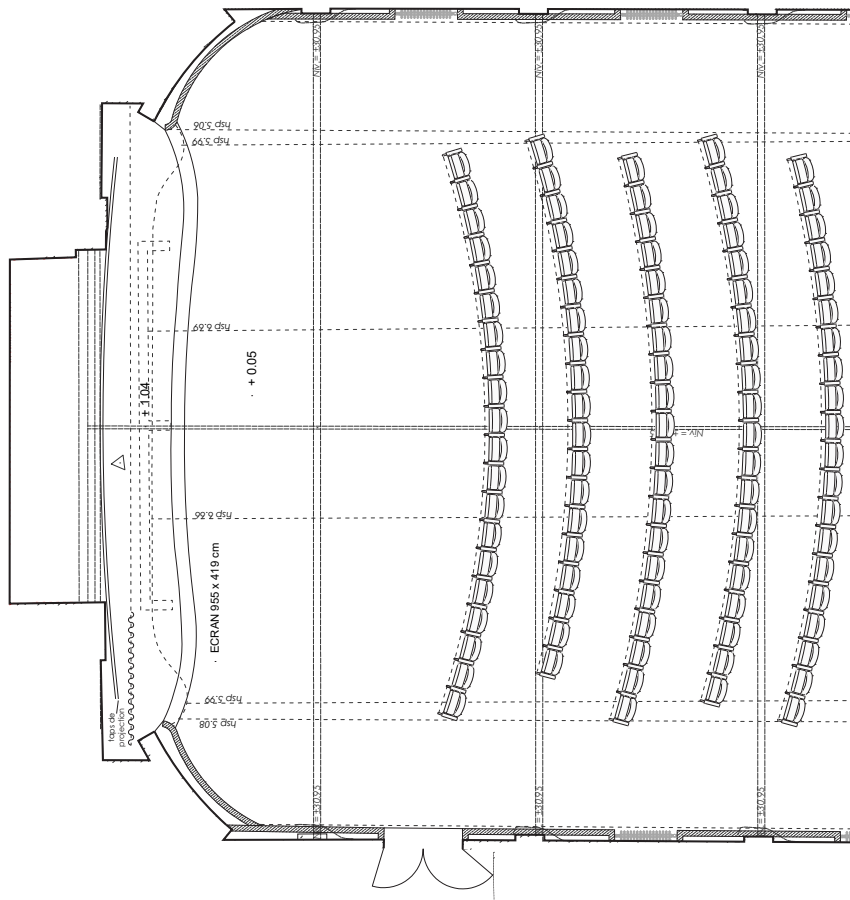
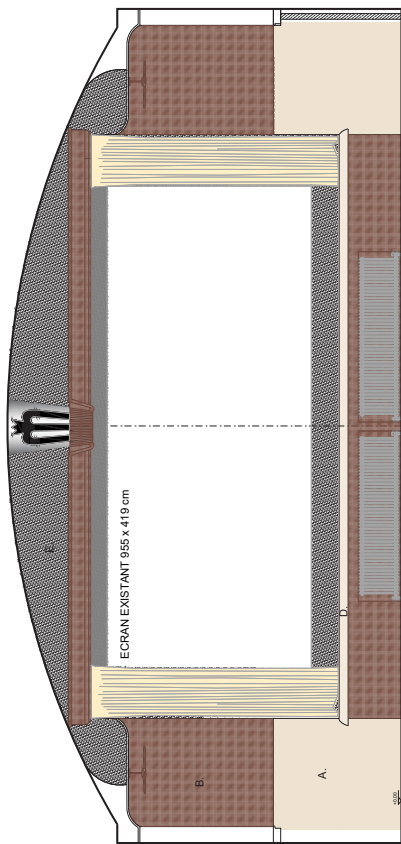
..... Élément métallique pour intégrer l'éclairage indirect, vers le haut

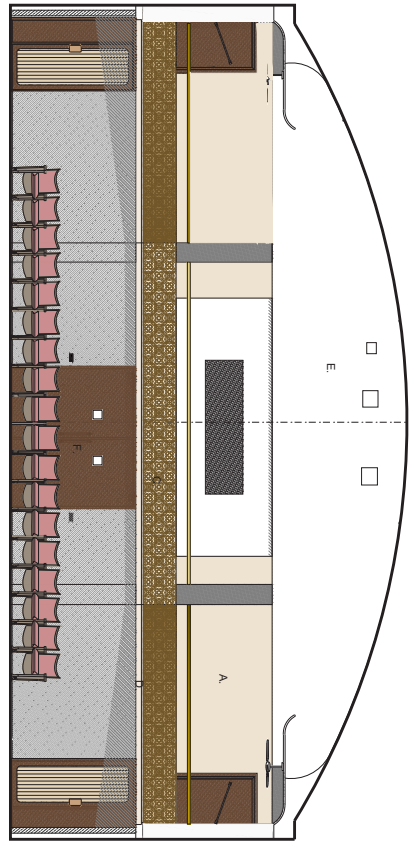
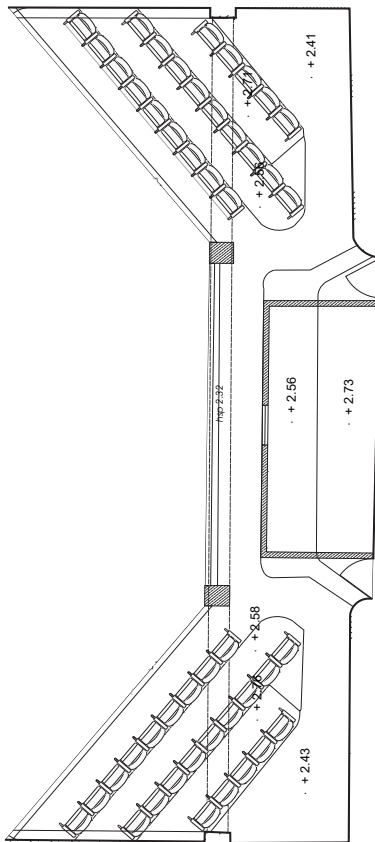
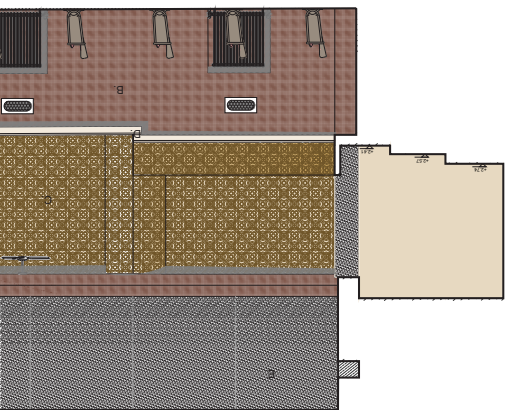
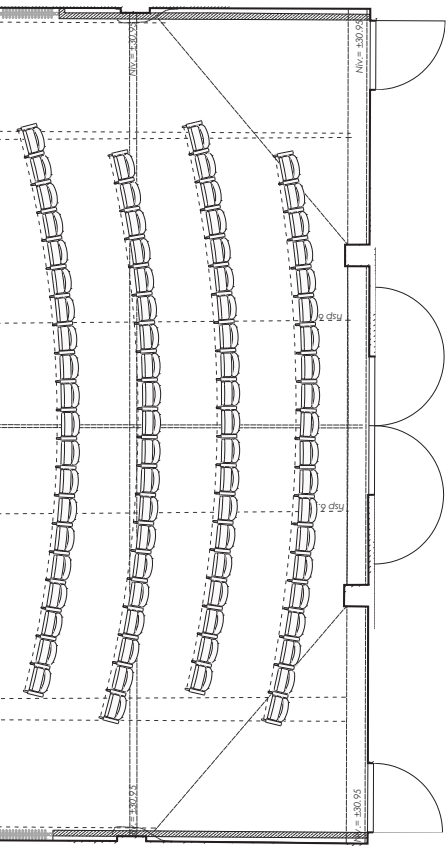
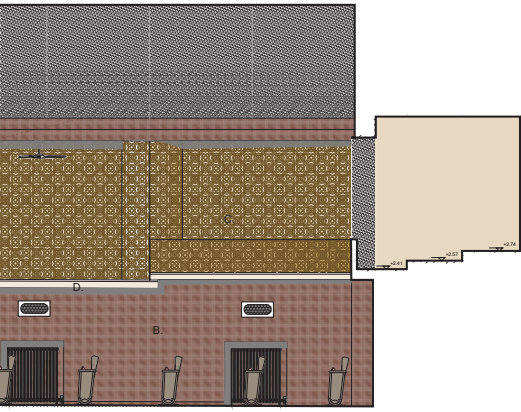


..... Fauteuils Fibrocit DIVA, recuperés et restaurés

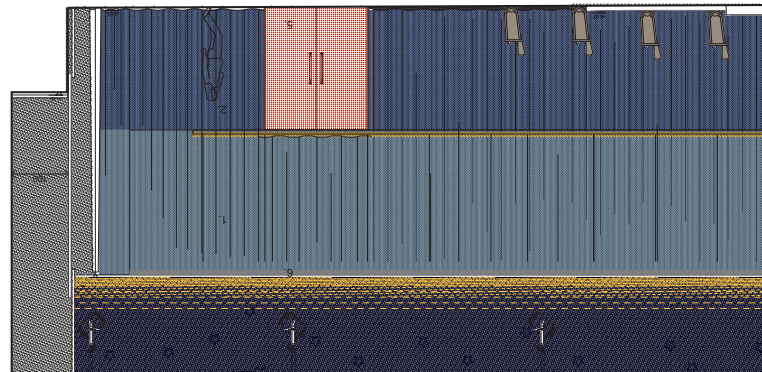
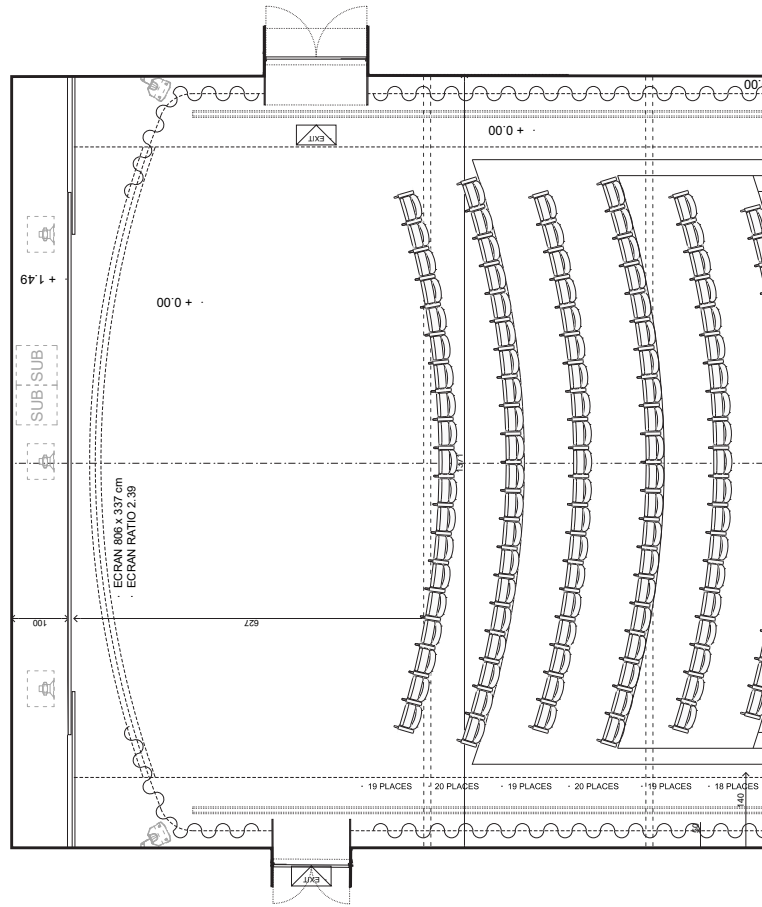
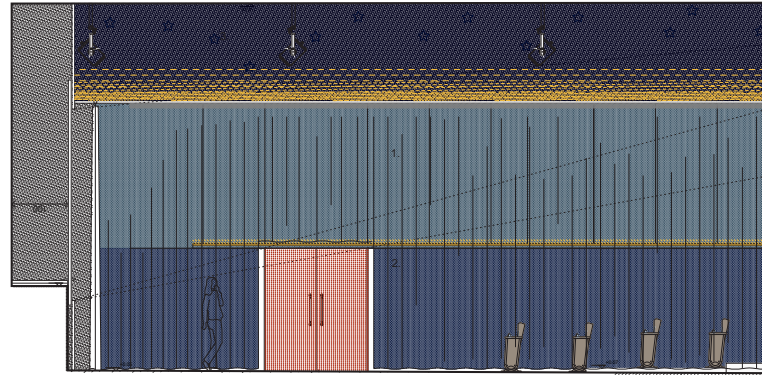
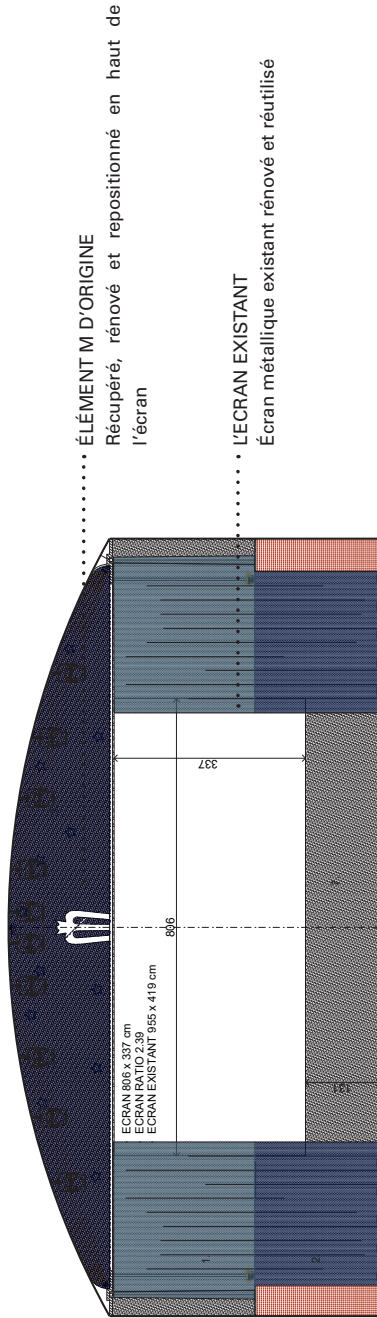


LA SALLE HISTORIQUE - 1955





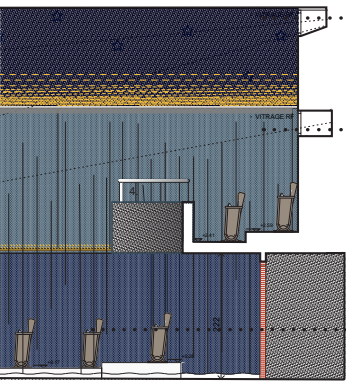
LA NOUVELLE SALLE - 2024



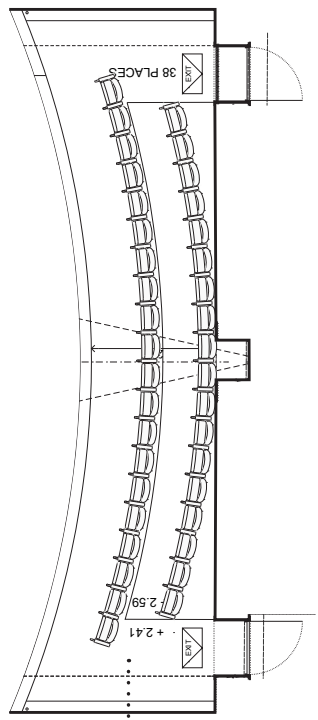
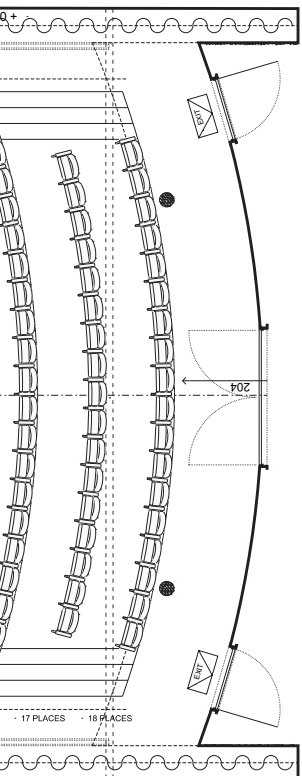
MOVY CLUB DESCRIPTION DE LA SALLE DE CINEMA DES ANNES 1950

	Soubassement des allées latérales : rouge Bordeaux (NCS 54350-Y90R)		Gouttière : bleu gris verdâtre (NCS 52010-G // S3010-G // S3010-B90G)
	Cimaise du soubassement : bleu gris « Versailles » (NCS S3010-G3D1) soulignée par une moulure supérieure droite (peinture droite)	Plafond 1951 :	
	Haut des murs des allées latérales, garde-corps extérieur et murs de la mezzanine : La couleur du flocage de la salle était un beige rose clair (NCS proche de S1000-Y50R).		
	Murs de part et d'autre de la scène : bleu gris (NCS 52010-B90Y ou S3010-G30Y - à dicaster) Radiateurs, s'ils sont conservés, à peindre dans la même tonalité		
Encadrement de scène :			
	Éléments latéraux : bleu gris (NCS 52010-B90Y ou S3010-G30Y)		
	Corniche supérieure du cadre : à bleu gris verdâtre (NCS 52010-G) et doré (peinture) pour la moulure supérieure et beige (NCS S2010-Y30R) pour la moulure glète		
	Élément en bois sous le proscénium : peint dans la même couleur bleu gris que l'encadrement de la scène (S2010-B90G)		

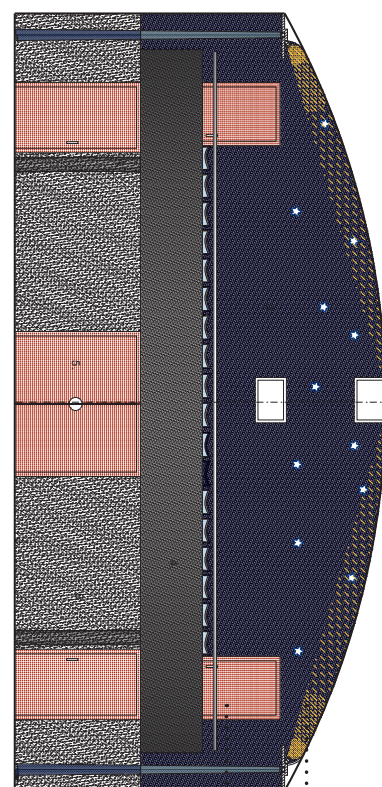
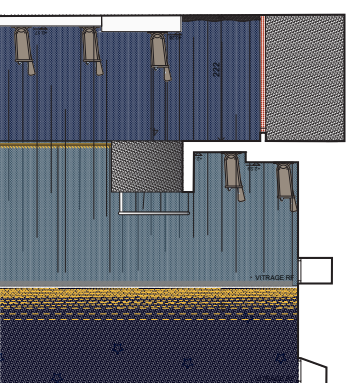
Gamme chromatique extraite de l'étude stratigraphique complémentaire réalisée par Mme Marianne Decroly, Octobre 2022



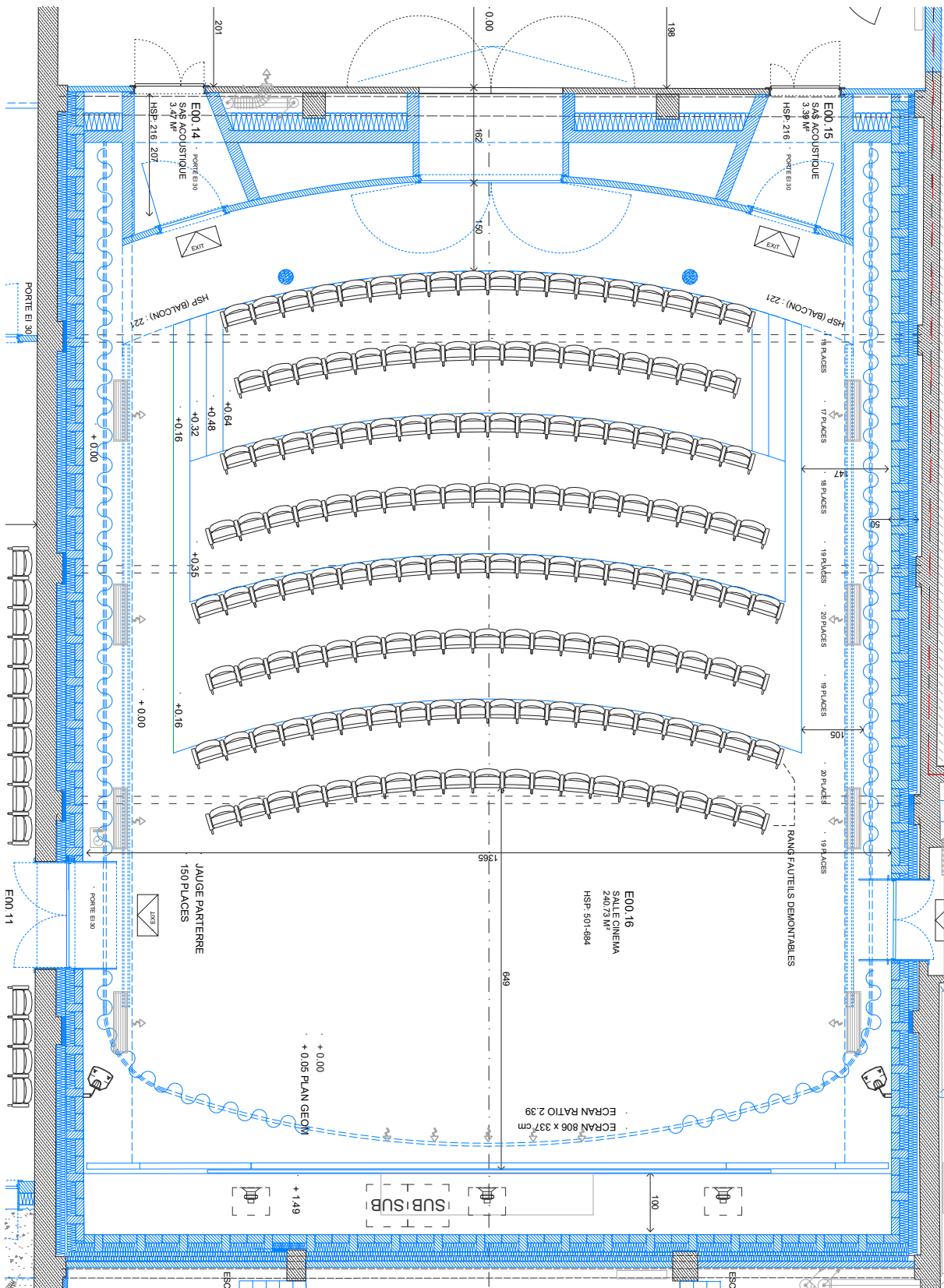
- LA VOUTE ETOILEE
Finition en absorption acoustique type flochage
- RIDEAUX ÉPAIS BI-COLORE
Renvoi à la modénature d'origine, les proportions)
- FAUTEUILS RECUPERÉS FIBROCIT DIVA
Nouveau podium pour améliorer la visibilité du public au parterre et pour pulser l'air frais dans la salle, depuis le sous-sol

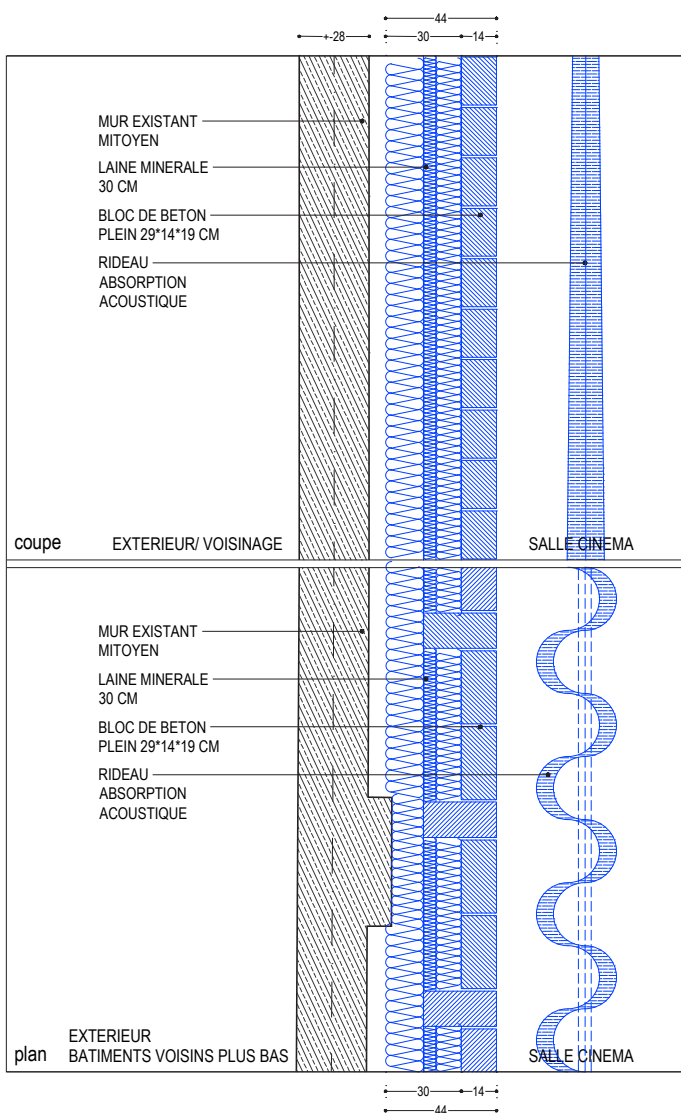
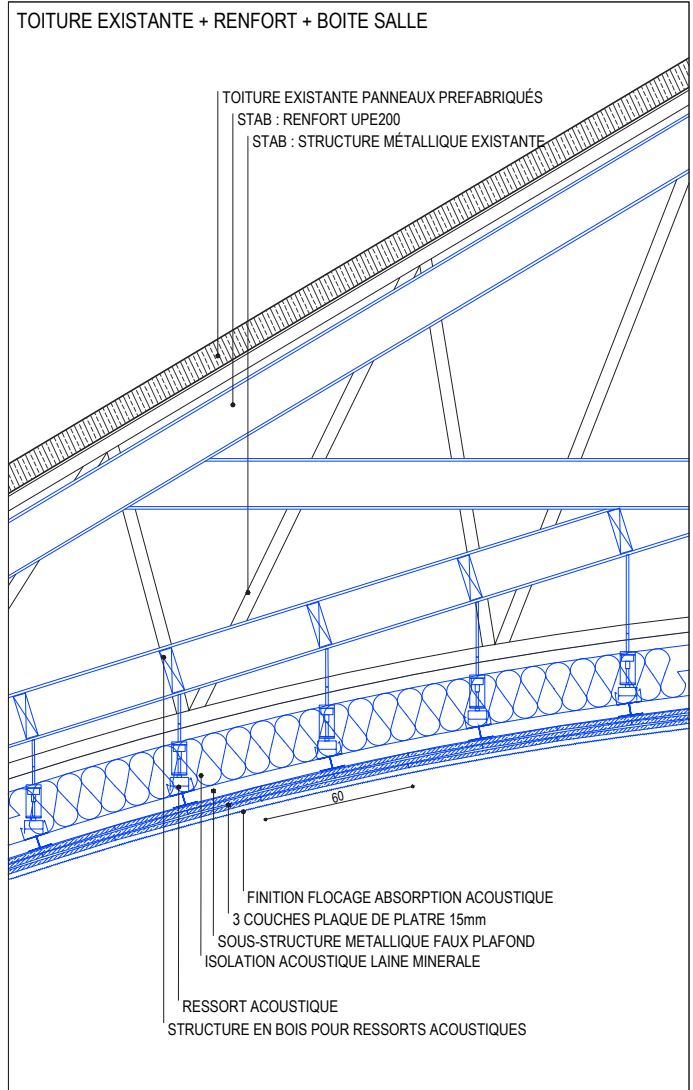


- LE NOUVEAU BALCON
Nouveau balcon dont les lignes s'inspirent de l'existant et du cintrage des fauteuils, pour un lien clair et intégré au parterre



- LE CLAIRAGE INDIRECT
Les 'gorges' cachent la lumière indirecte
- La matérialité de la voute étoilée se prolonge dans l'espace du balcon





06 LE CLUB

Le Club est l'alter-ego de la salle de cinéma, tout à fait neuf et lumineux, dédié à toutes sortes d'activités collectives, artistiques, pédagogiques, autour du cinéma. Il présente des qualités complémentaires, dans un projet qui se veut cohérent.

La gamme chromatique sera la même que pour la salle du Movy, quoique utilisée dans des rapports différents. De même, les qualités de soubassement et bandeau supérieur sont revisités ici également, dans d'autres proportions (soubassement plus haut, bandeau supérieur plus étroit). La structure et les travées organisent et séquentent ce grand espace et permettent de multiples configurations possibles.

Ce nouveau lieu a été pensé selon des principes constructifs simples et répétitifs.

Les enjeux de ventilation, chauffage, acoustique, ont été intégrés finement à la proposition (voir plans et coupes). Le grand espace central, connecté sur ses deux façades à des espaces extérieurs de qualité est bordé à gauche d'un "mur habité" qui intègre des éléments de technique, les accès publics vers le Club et des éléments au service de l'espace entre Movy et Club. A droite, derrière les panneaux bois, on organise des stocks et rangement pour la cuisine et le petit matériel, ainsi qu'un atelier sur l'arrière en lien avec le jardin : on peut imaginer que cet atelier soit public par moment. La mezzanine, quant à elle, est réservée aux équipes et aux artistes.



Vues intérieures des espaces d'atelier du Club

MOVY CLUB	
DESCRIPTION DE LA SALLE DE CINEMA DES ANNES 1950	
	Soubassement des allées latérales : rouge Bordeaux (NCS S4520-Y90R)
	Cimaise du soubassement : bleu gris « Versailles » (NCS S2010-G30Y) soulignée par une moulure supérieure dorée (peinture dorée)
	Haut des murs des allées latérales, garde-corps extérieur et murs de la mezzanine : la couleur de flocage de la salle était un beige rosé clair (ref NCS proche de S1005-Y50R)
	Murs de part et d'autre de la scène : bleu gris (NCS S2010-B90Y ou S3010-G30Y) à distordre / Radiateurs, s'ils sont conservés, à peindre dans la même tonalité
Encadrement de scène	
	Éléments latéraux : bleu gris (NCS S2010-B90Y ou S3010-G30Y)
	Corniche supérieure du cadre : bleu gris verdâtre (NCS S2010-G) et doré (peinture) pour la moulure supérieure et beige (NCS S2010-Y30R) pour la moulure plate
	Élément en bois sous le proscénium : peint dans la même couleur bleu gris que l'encadrement de la scène (S2010-B90G)
	Gouttière : bleu gris verdâtre (NCS S2010-G // S3010-G // S3010-B90G)
Plafond 1951:	
	Flocage non « taloché » peint en : bleu moyen pour la partie centrale (S2020-R90B / S2020-B)
	Bleu clair pour la retombée au-dessus de la gouttière (S2010-B10G)
Plafond 1955:	
	Bleu foncé pour la partie centrale (NCS S3560-R80B / S4550-R80B)
	Bleu moyen pour la retombée au-dessus de la gouttière (S4020-R90B / S4030-R90B)

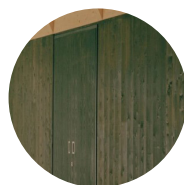
Gamme chromatique extraite de l'étude stratigraphique complémentaire réalisée par Mme Marianne Decroly, Octobre 2022



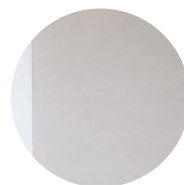
SOL
BETON POLI



TRIANGLES + PLAFOND
PANNEAUX CLT



FINITION CLOISONS / MURS
PANNEAUX BOIS + LASURE



FINITION CLOISONS / MURS
PLAFONNAGE



DIVISIONS
RIDEAUX ACOUSTIQUES

FLEXIBILITÉ DE L'ESPACE

Ce Club a été étudié pour pouvoir fonctionner à la fois comme un grand espace généreux et cohérent, mais aussi en parties. Nous avons dessiné ici trois configurations possibles (il en existe clairement d'autres) :

01. PROJECTION

On prévoit une séance de projection, dans deux travées (surface au sol nette = 54 m²), pour une capacité de 20 personnes, dans une obscurité totale possible, et dans des conditions acoustiques très qualitatives : on est entouré partout d'espaces tampons entre ce lieu de projection et l'extérieur/les voisins.

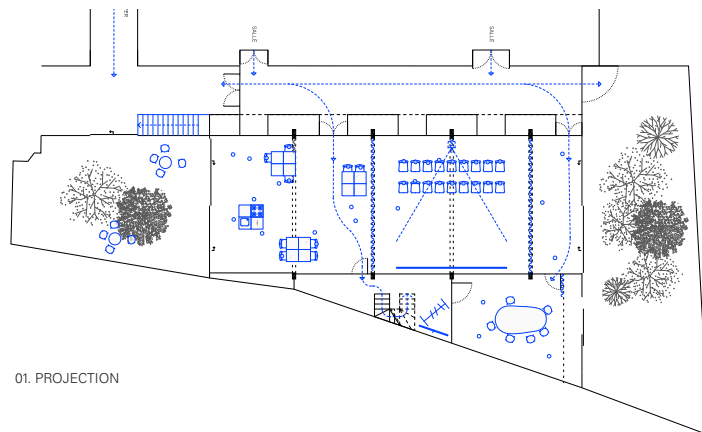
Les travées autour de l'îlot de cuisine restent accessibles par des tiers. On peut accéder à l'atelier ou à la mezzanine le long de la travée en façade arrière.

02. ANIMATION DE QUARTIER

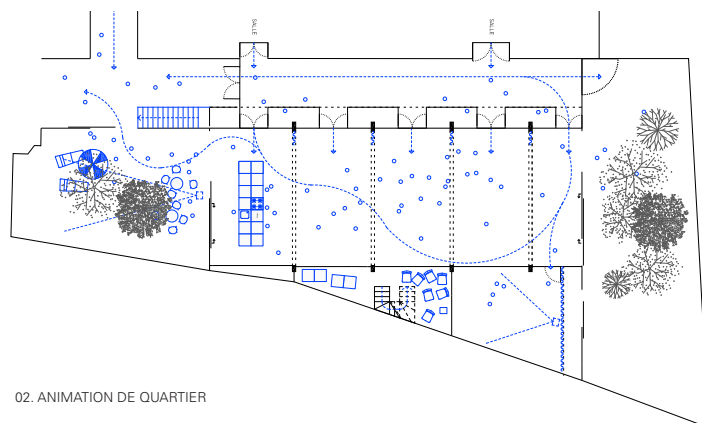
On active toutes les travées du Club, pour une surface au sol nette de 130 m². Les zones de stockage sont au service de la cuisine, tandis que l'atelier peut servir à d'autres fonctions. On peut alors s'étendre dans le patio également.

03. SILENCE ON TOURNE !

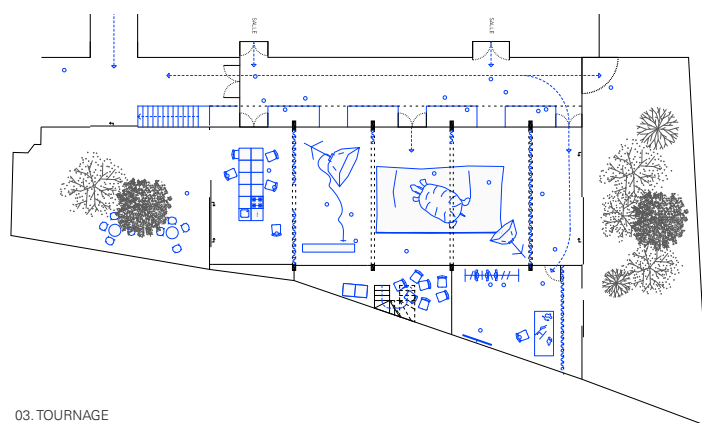
Dans le cas d'un stage ou format "film" (animation, autre,...), on occupe les trois travées centrales (pour une surface nette au sol de 81 m²). On peut ici aussi offrir des conditions de confort acoustique et de luminosité artificielle très précises. La mezzanine, l'atelier et la cuisine restent accessibles.



01. PROJECTION



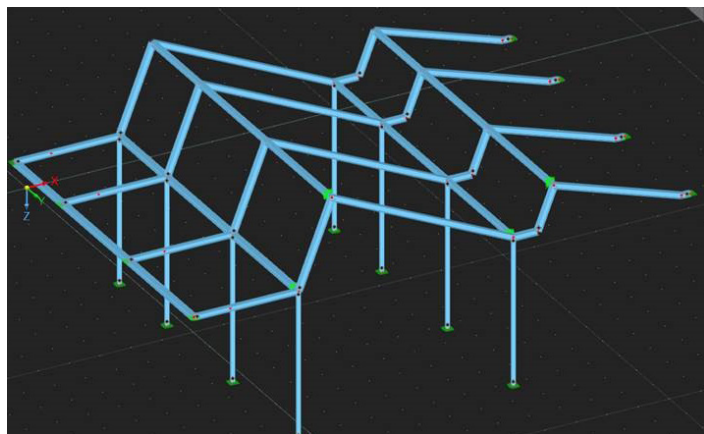
02. ANIMATION DE QUARTIER



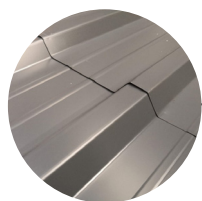
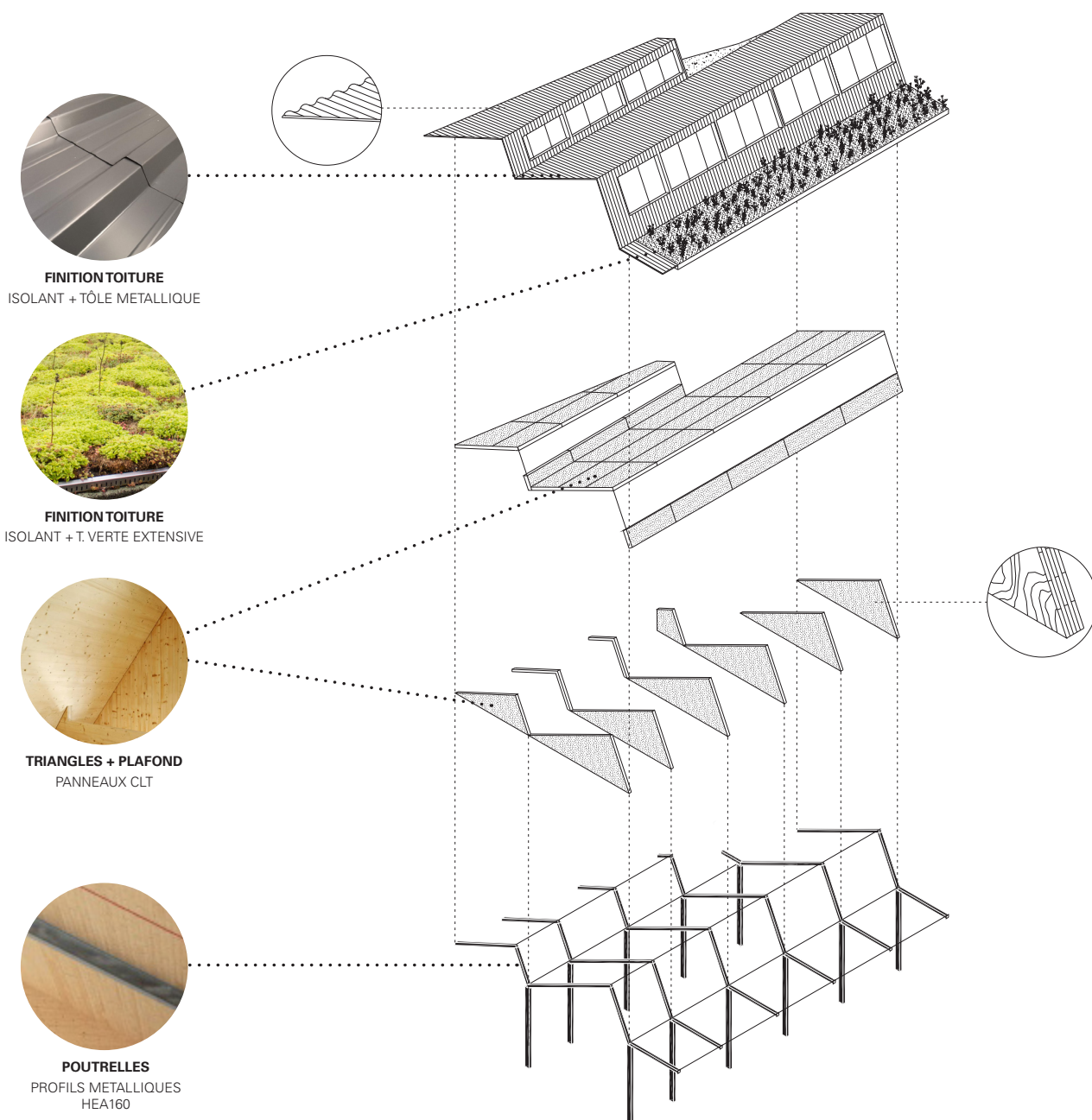
03. TOURNAGE

PRINCIPES CONSTRUCTIFS ET MATÉRIALITÉS

Voici les principes constructifs et de matérialité pour la structure, peau extérieure et finition intérieure, telle qu'on l'a conçue en équipe à ce stade. Le système se veut à la fois simple et élégant, répétitif et aisé à mettre en oeuvre, dans des délais plutôt courts. Le tout est imaginé sur base de matériaux écologiques et standards, aisés à se procurer. Les portées sont étudiées de sorte à offrir à la fois générosité spatiale et dimensionnement fin des éléments.



Modelisation de la structure métallique (phase Avant-projet) - Enesta



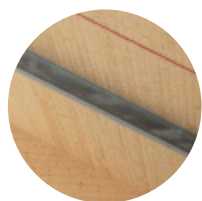
FINITION TOITURE
ISOLANT + TÔLE METALLIQUE



FINITION TOITURE
ISOLANT + T. VERTE EXTENSIVE



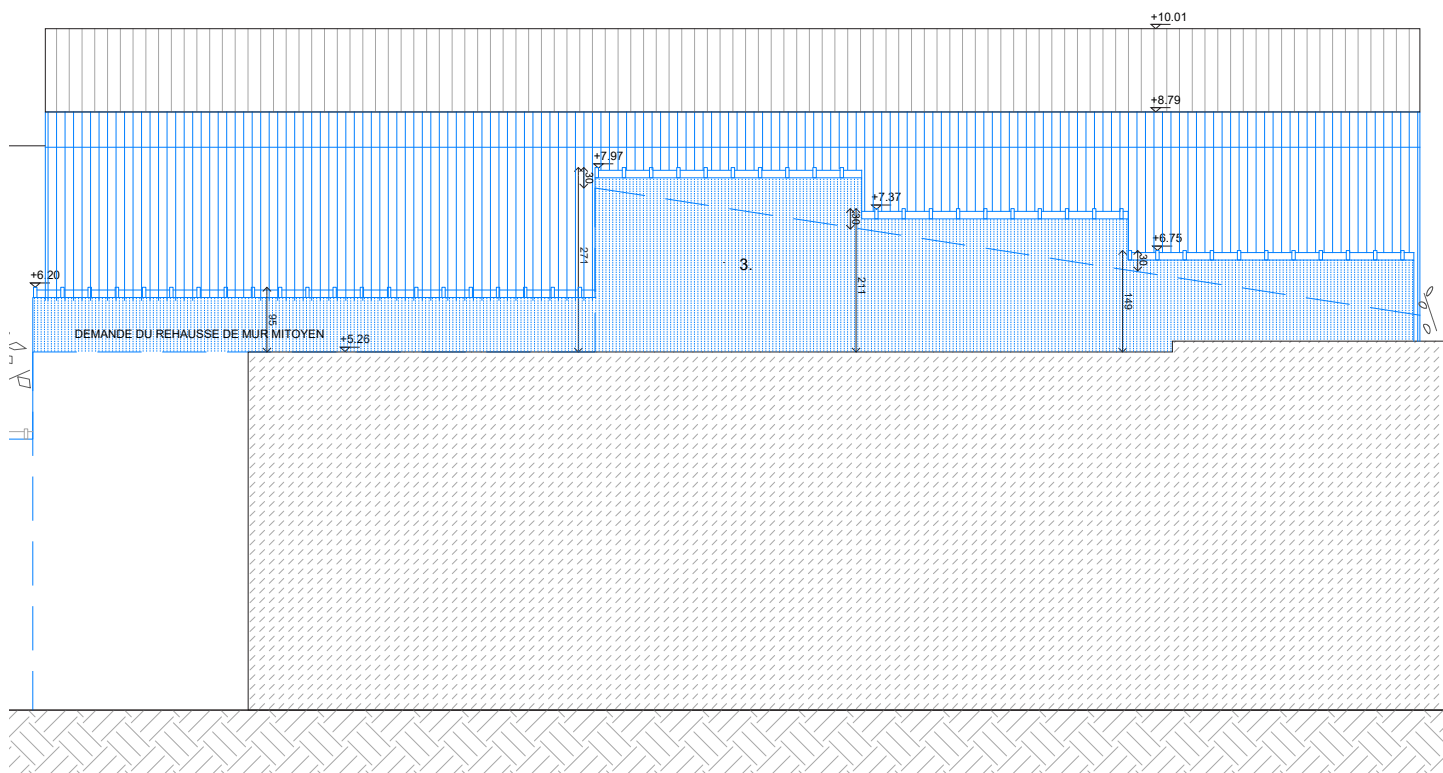
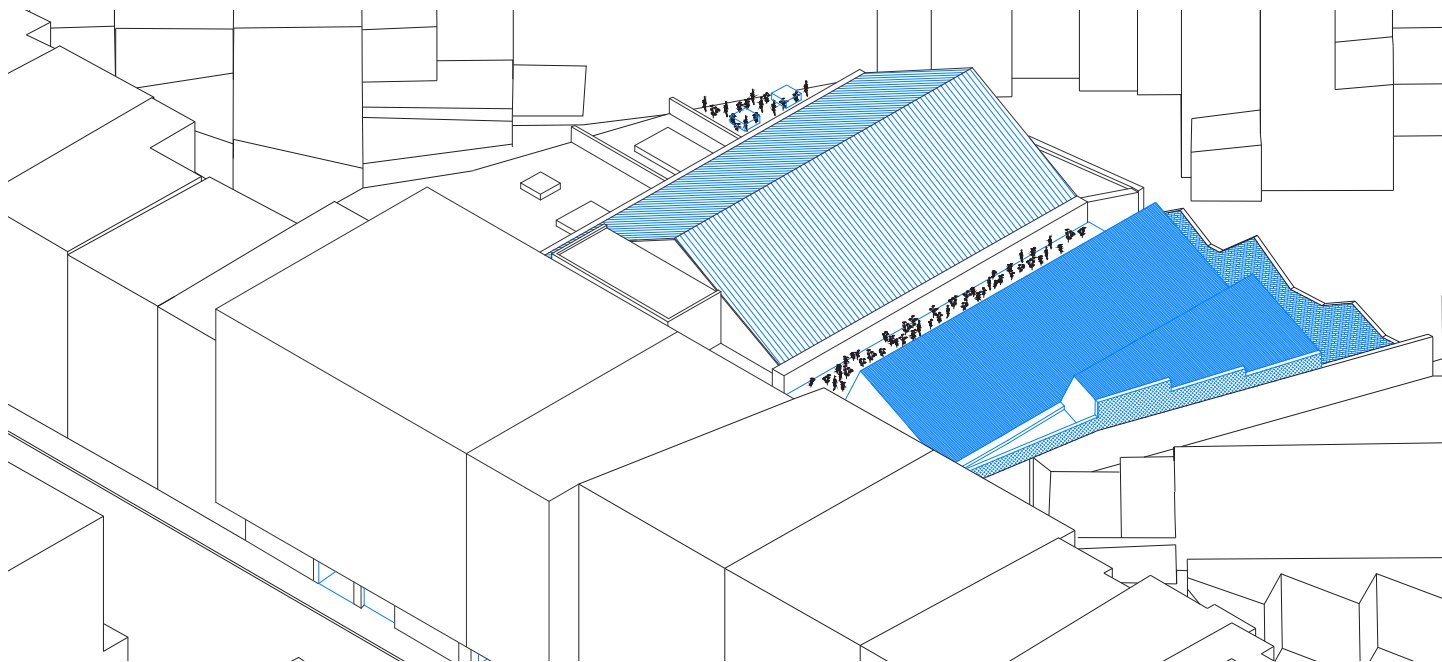
TRIANGLES + PLAFOND
PANNEAUX CLT



POUTRELLES
PROFILS METALLIQUES
HEA160

REHAUSSE DU MITOYEN

On a veillé dans le projet à réduire les emprises sur les voisins tout autour. La hauteur libre importante se situe au centre de notre îlot, sans ombre portée vers les voisins. Pour autant, et en veillant à contenir au maximum ces rehausses, on doit par endroits le long du mitoyen contre les parcelles A37d5 et A37t4 (accès par rue des Moines 11-13 rue du Monténégro 135-137), ce que précise les documents de cette page.



07 LES ESPACES EXTERIEURS

En dialogue étroit avec la paysagiste Elise Candry d'une part, mais aussi avec les ingénieurs en techniques spéciales d'Enesta pour la question des passages techniques dans le sol, de l'égouttage et des citernes d'eau à enterrer, nous présentons ici les propositions détaillées pour le jardin et le patio, dans la continuité des ambitions du concours.

Les espaces extérieurs du Movyclub apportent de la lumière et de la verdure jusqu'au coeur de l'îlot. Les deux zones se font face comme un frère et une soeur : semblables mais différents.

Le jardin est une zone maximalelement végétalisée. Une simple bande en gravier est prévue sous la canopée. Le jardin constitue une ressource de fraîcheur et de biodiversité.

Le patio est conçu avec les mêmes ingrédients, mais dans une proportion différente. Un revêtement en gravier crée un espace ouvert et flexible. Deux ouvertures circulaires apportent de la verdure.

Vue le caractère clos de ces espaces, une palette végétale de plantes d'ombres a été élaborée, composée d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de plantes grimpantes.

ARBRES ET ARBUSTES

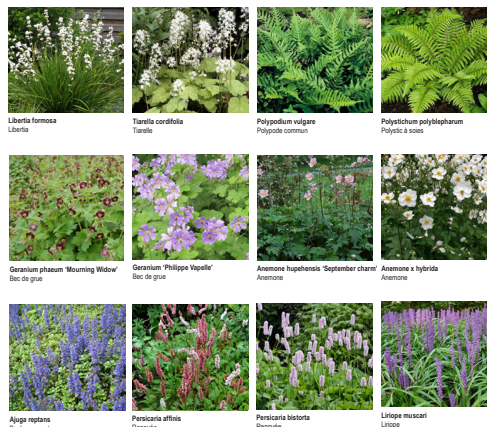


Acer campestre
Erable champêtre

Corylus avellana
Noisetier

Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin

VIVACES



Libertia formosa
Libertia

Tiarella cordifolia
Tiarella

Polypodium vulgare
Polypode commun

Polystichum polyblepharum
Polystic à soies

Geranium phaeum 'Wombling Widow'
Bic de grue

Geranium 'Philippa Vapelle'
Bic de grue

Anemone hepatica 'September charm'
Anémone

Anemone x hybrida
Anémone

Alcea rosea
Bugle rampante

Prunella officinalis
Renouée

Prunella hortensis
Renouée

Lilippe muscari
Lilippe

PLANTES GRIMPANTES



Clematis armandii
Clematis d'Armand

Clematis alpina
Clematis des Alpes

Hydrangea anomala 'Petitdazis'
Hortensia grimpant

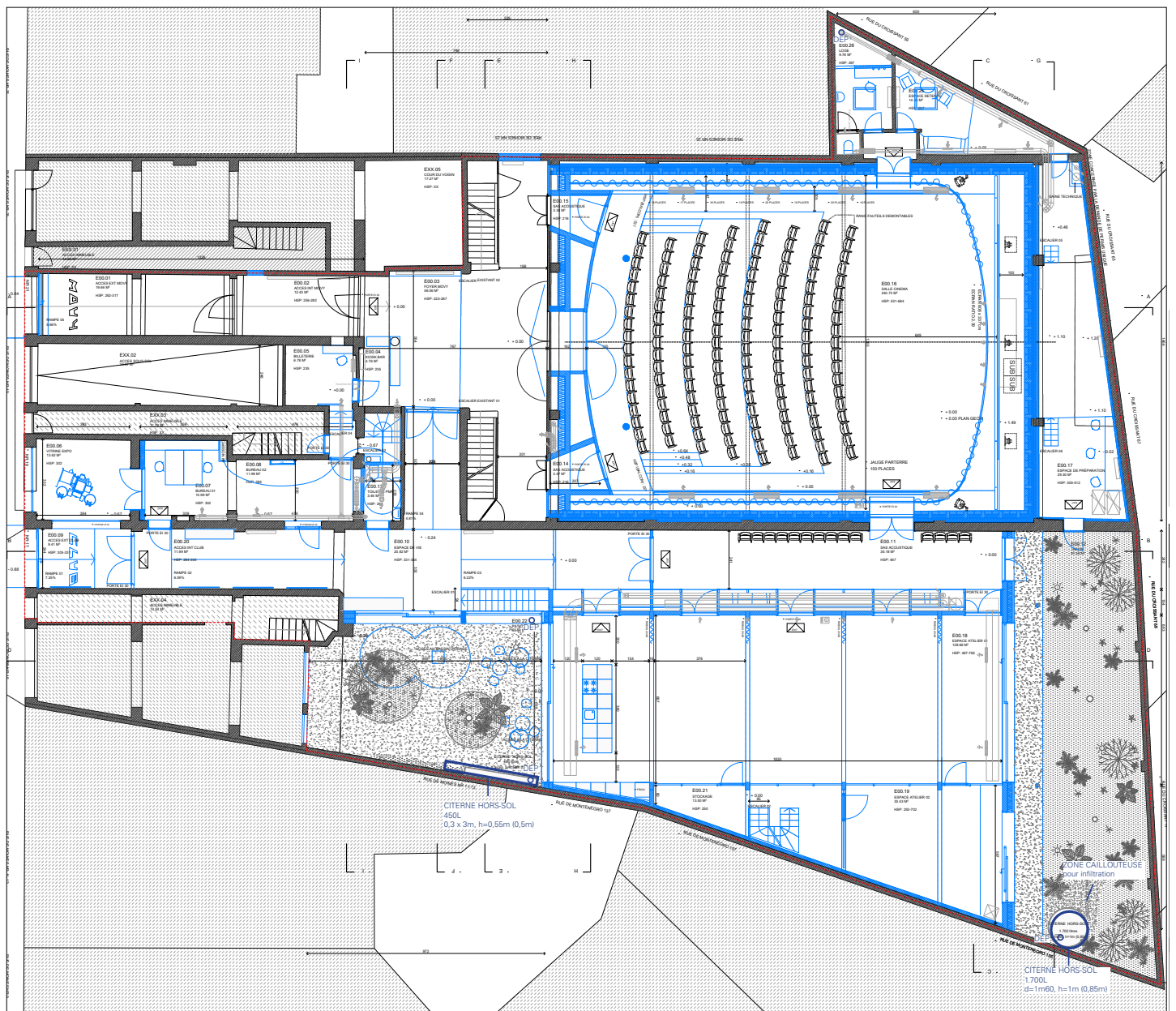
Akebia quinata
Akebia à cinq feuilles



08 LA GESTION DE L'EAU DE PLUIE

Le projet se veut exemplaire sur les questions de gestion d'eau de pluie. Des deux parcelles actuelles, à 100% imperméables et qui renvoient toutes leurs eaux de pluie vers le réseau public, nous passons à un projet avec

- 140 m² de jardins, patios, au sol perméable
- 110 m² de toitures vertes environ
- 2 citernes d'eau de pluie de 10.000L chacune pour les besoins du projet (sanitaires publics, entretien jardin, nettoyage,...)
- 1 bassin d'orage de 20.000L
- 1 citerne hors-sol dans le patio de 450L, connexion directe avec les citernes enterrées
- 1 citerne hors-sol dans le jardin de 1.700L avec une zone caillouteuse d'infiltration de 3,4m² et 0,5m de profondeur



03 ANNEXE CADRE X (ANNEXE I)

ANNEXE CADRE X DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (ANNEXE I)

Voici reprises ici les dérogations sollicitées et leur motivation.

RRU, TITRE I :

CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS ABORDS

CHAPITRE 2 - IMPLANTATION ET GABARIT

SECTION 1, ARTICLE 4 - PROFONDEUR

§ 1. "Au niveau du rez-de-chaussée et des étages, la profondeur maximale hors-sol de la construction réunit les conditions suivantes :

1° ne pas dépasser une profondeur égale aux trois quarts de la profondeur du terrain mesurée, hors zone de recul, dans l'axe médian du terrain;

2° a) lorsque les deux terrains voisins sont bâtis, la construction :

- ne dépasse pas la profondeur du profil mitoyen de la construction voisine la plus profonde ;

- ne dépasse pas de plus de 3 mètres en profondeur le profil mitoyen de la construction voisine la moins profonde.

Une profondeur supérieure à 3 mètres peut être autorisée dans la mesure où un retrait latéral de 3 mètres au moins est respecté.

Les mesures sont prises perpendiculairement à l'élément de référence."

DEMANDE DE DEROGATION NR 01

Nous demandons de déroger à cet article, la profondeur ne respectant pas l'article supra.

Argument : Actuellement toute la parcelle est construite. Même si nous ne respectons pas les 3/4 de profondeur, le projet améliore fortement les conditions de perméabilité de la parcelle.

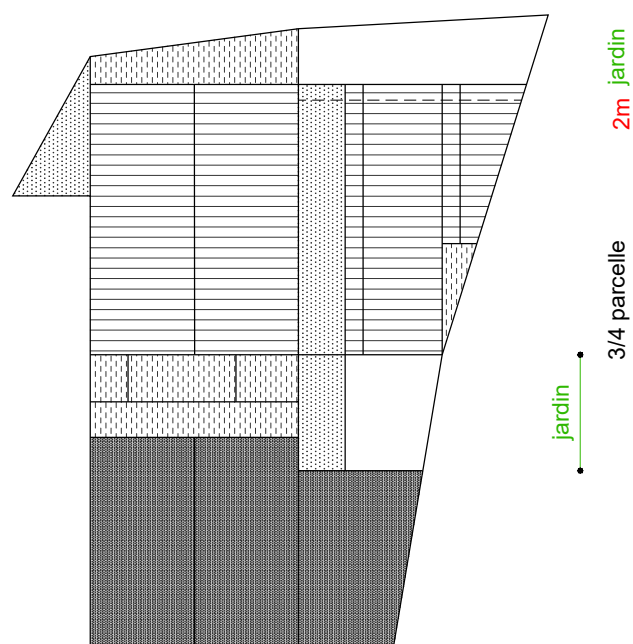
100% imperméable en situation existante

85% imperméable en situation projetée

SECTION 1, ARTICLE 6 - LA TOITURE

§ 1. "La toiture répond aux conditions suivantes :

1° ne pas dépasser de plus de 3 mètres la hauteur du profil mitoyen le plus bas de la toiture du bâtiment principal et des annexes contiguës des constructions de référence visées à l'article 5 ; les mesures sont prises perpendiculairement à



Demande de dérogation nr 01 / schéma

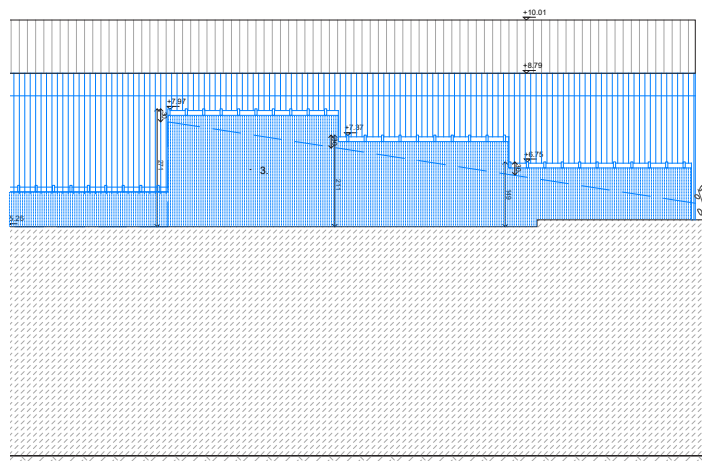
l'élément de référence ;

2° ne pas dépasser la hauteur du profil mitoyen le plus haut de la toiture du bâtiment principal et des annexes contiguës des constructions de référence visées à l'article 5."

DEMANDE DE DEROGATION NR 02

On demande de déroger, point le plus haut de la toiture à 3m de la construction voisine.

Argument : On se trouve au centre de notre parcelle, bien loin du mitoyen, des ombres portées sur les voisins,.. Cette hauteur demandée est justifiée par les besoins du projet (espace d'activités culturelles).



Demande de dérogation nr 02

CHAPITRE 3 - REZ-DE-CHAUSSEE, FACADES

ARTICLE 9 - ELEMENTS EN SAILLIE SUR LA FACADE A RUE

§ 1. *"Les auvents et marquises fixes peuvent, par rapport au front de bâtisse, présenter un dépassement supérieur à la limite visée à l'alinéa 2, pour autant que ceux-ci se situent, en hauteur, à au moins 2,50 mètres du niveau du trottoir.*

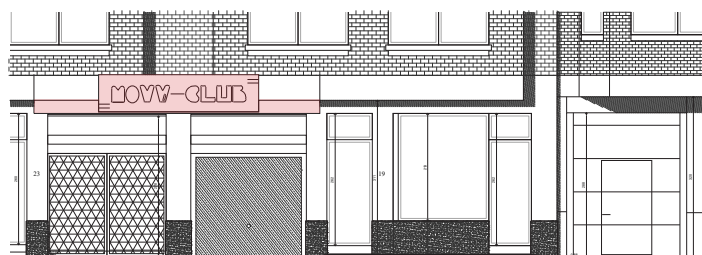
Les auvents et marquises en position ouverte respectent un retrait d'au moins 0,35 m depuis la bordure extérieure du trottoir ou de la limite de la voie carrossable, pour permettre le passage des bus, des camions de pompiers et camions de livraison.

Le présent paragraphe ne s'applique pas au placement de publicités ou d'enseignes.

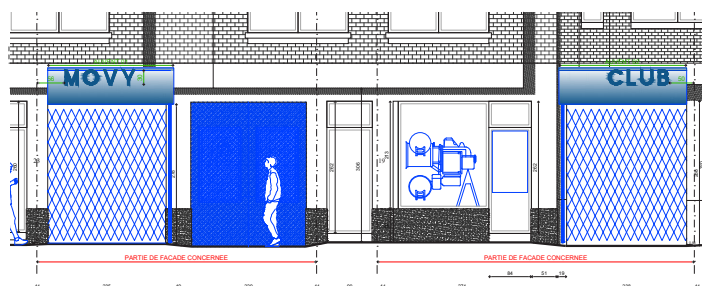
§ 2. *L'emprise des balcons, terrasses et oriels ne peut dépasser les deux plans verticaux tracés avec un angle de 45 ° par rapport à la façade et partant de la limite mitoyenne.*

La largeur totale des oriels balcons et terrasses est inférieure aux 2/3 de la largeur de la façade.

§ 3. *Dans les constructions neuves, lorsque le front de bâtisse est situé à l'alignement, les tuyaux de descente des eaux pluviales sont intégrés dans l'épaisseur de la façade."*



Situation existante auvent façade rue des Moines

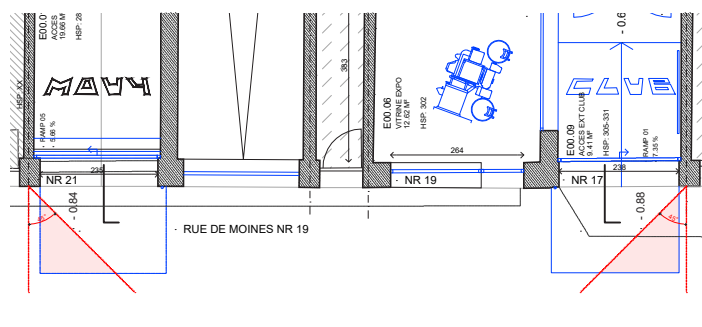


Proposition auvent façade rue des Moines

DEMANDE DE DEROGATION NR 03

Nous demandons de déroger car le projet présente un dépassement des deux plans verticaux tracés avec un angle de 45°, pour les auvents.

Argument : Les auvents entendent s'aligner sur le rythme des ouvertures en-dessous. Par ailleurs et se faisant, ils visent à intimiser les logements situés juste au-dessus du public qui se rend au Movy Club.



Demande de dérogation nr 03

DEMANDE DE DEROGATION NR 04

Nous demandons de déroger à cet point : la future descente d'eaux de pluie de l'auvent ne sera pas intégrée dans l'épaisseur de la façade.

Argument : Il s'agit d'une façade existante, dont l'entrée du Movy est par ailleurs classée. La future DEP sera très minime, car elle ne concerne que la petite surface de l'auvent (sa présence sera donc très discrète et les débits très faibles).

RRU, TITRE IV : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PAR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

CHAPITRE 2 - NORMES RELATIVES AUX ACCÈS AUX BÂTIMENTS

ARTICLE 5 - CARACTERISTIQUES DE LA RAMPE

§ 1. "L'inclinaison de la rampe est de maximum 5 % pour une longueur maximale de 10 m. Lorsque le respect des conditions énoncées à l'alinéa 1er est techniquement impossible, la rampe présente une inclinaison de :

- maximum 7 % pour une longueur maximum d'un tenant de 5 m ;
- maximum 8 % pour une longueur maximum d'un tenant de 2 m ;
- maximum 12 % pour une longueur maximum d'un tenant de 0,50 m.

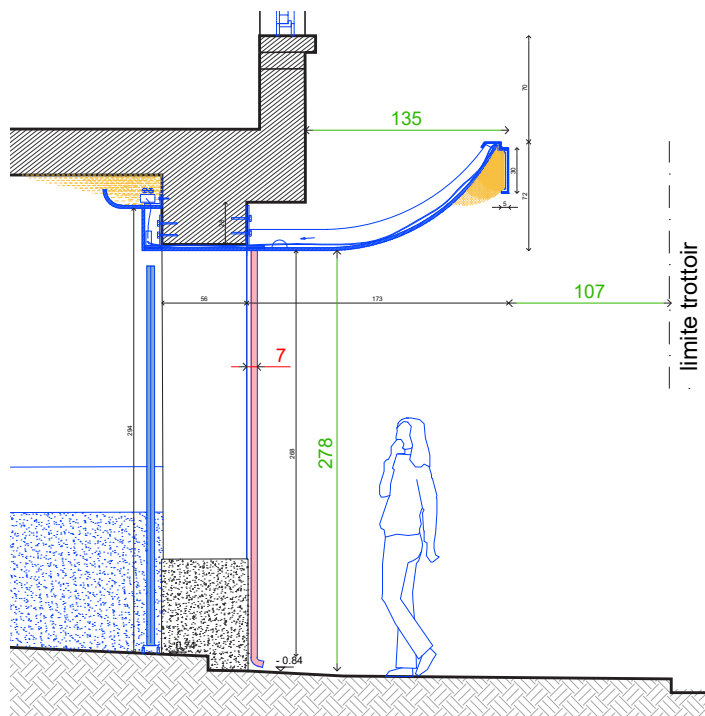
Aux deux extrémités de la rampe et après chaque longueur maximale, un palier ou une aire de repos d'une longueur minimum de 1,50 m est aménagé."

DEMANDE DE DEROGATION NR 05

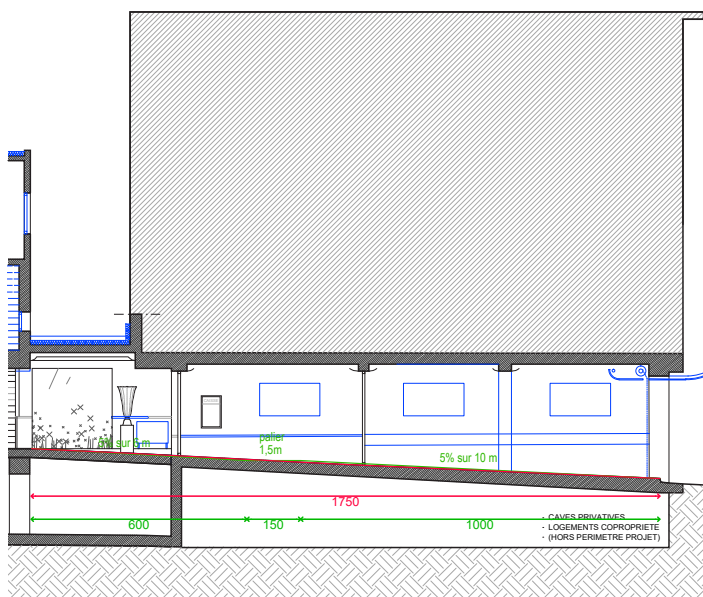
Nous demandons de déroger, au droit de la rampe d'entrée du côté Movy (rampe 05), rue des Moines 21, voir ci-contre.

Argument : C'est une rampe existante dans le hall d'entrée du cinéma Movy Club, dans une zone du projet qui est reprise sur la liste de sauvegarde du patrimoine par Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mars 1997.

§ 2. "Les bords latéraux libres de la rampe, des paliers et des aires de repos sont garnis d'une bordure d'une hauteur minimum de 0,05 m. La rampe, les paliers et les aires de repos sont équipés des deux côtés d'une double main-courante continue dont les lisses se situent respectivement à 0,75 m



Demande de dérogation nr 04



Demande de dérogation nr 05

et à 1,00 m du sol.

L'espace libre entre les deux doubles mains-courantes est de 1,20 m minimum.

DEMANDE DE DEROGATION NR 06

Nous demandons de déroger, au droit de la rampe d'accès côté Movy à la demande de main-courante des deux côtés dans la zone de la rampe qui va de -0.84 à +0.00.

Argument : Conservation du foyer, restauration patrimoniale à l'identique de cette zone.

DEMANDE DE DEROGATION NR 07

Nous demandons de déroger, au droit de la rampe d'accès côté Club.

Argument : nous ne pouvons proposer à cet endroit des mains courantes que d'un seul côté, vue la présence de portes et bancs le long de l'autre mur.

ARTICLE 10 - PORTES INTÉRIEURES

"En cas de construction neuve, toutes les portes intérieures répondent aux mêmes conditions que celles imposées par l'article 6 mais avec un libre passage de minimum 0,85 m. La longueur du mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, est de 50 cm minimum.

Dans le cas des doubles portes, un seul battant ouvert doit permettre le libre passage.

...

En cas de travaux relatifs à une construction existante non visés par l'article 1 § 4, les portes intérieures répondent aux mêmes conditions, à l'exception des locaux de service non accessibles au public.

DEMANDE DE DEROGATION NR 08

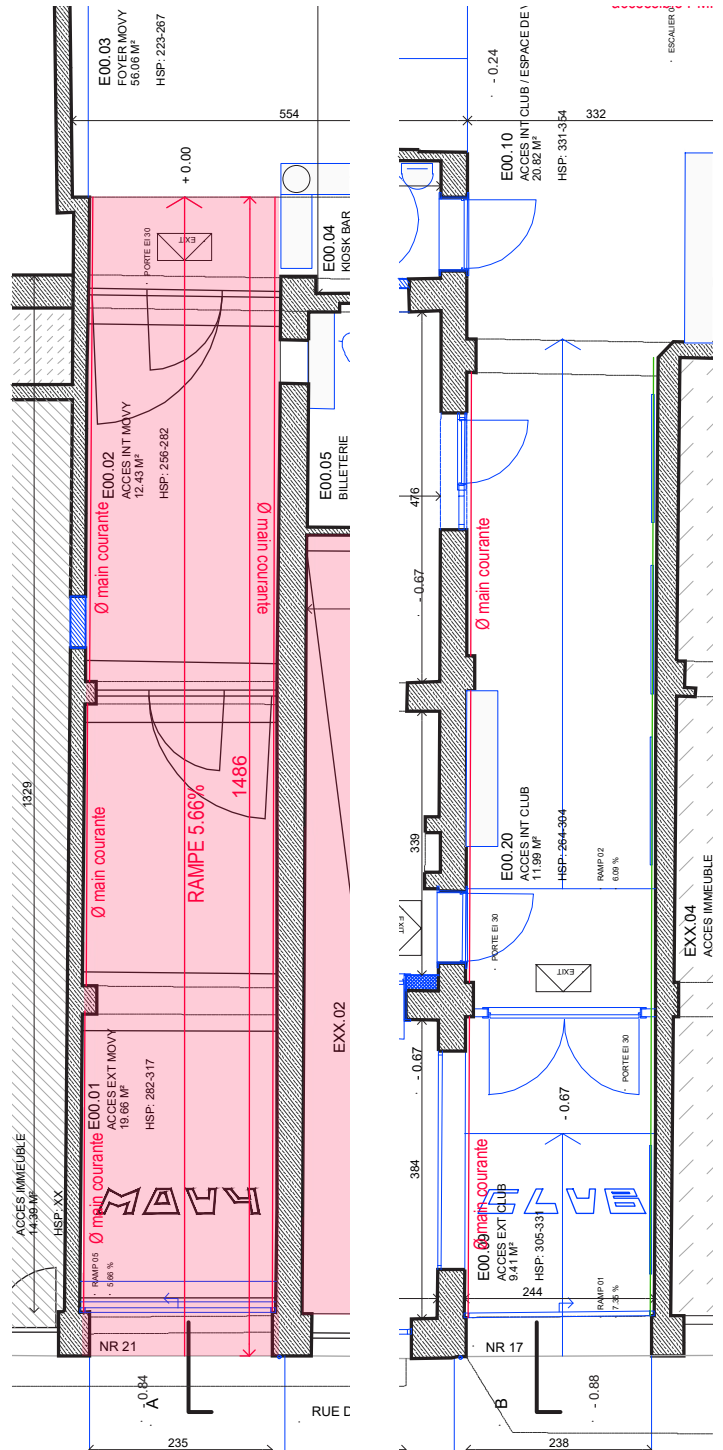
Nous demandons de déroger, au droit de la porte de connexion entre la salle et l'espace loge/détente.

Argument : Il s'agit d'une situation existante, avec intérêt historique et patrimonial. Par ailleurs, dans le projet, cette zone n'est plus accessible par le public (uniquement pour staff et artistes).

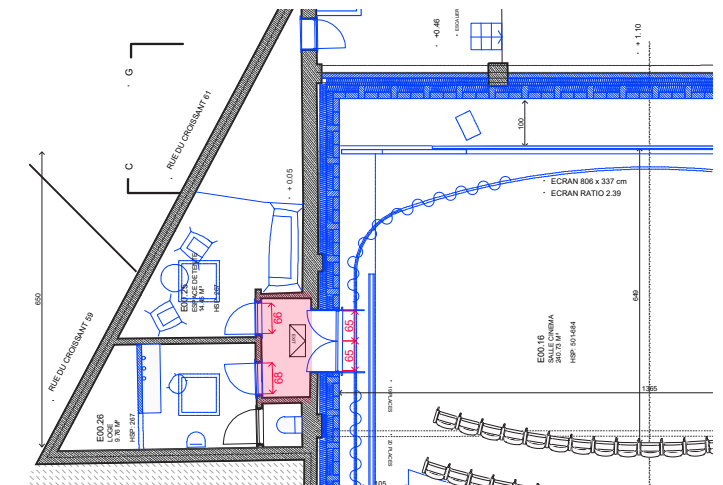
ARTICLE 12 - ESCALIERS

Les marches d'escalier sont antidérapantes et d'une hauteur maximale de 0,18 m.

Chaque escalier est équipé, de chaque côté, d'une double main-courante continue y compris le long des paliers, dont



Demande de dérogation nr 06 et 07



Demande de dérogation nr 08

les lisses sont situées à une hauteur de 0,65 m et 0,90 m par rapport aux nez des marches et de 0,75 m et 1,00 m par rapport au niveau des paliers. Du côté du mur, cette double main-courante dépasse l'origine et l'extrémité de l'escalier de 0,40 m.

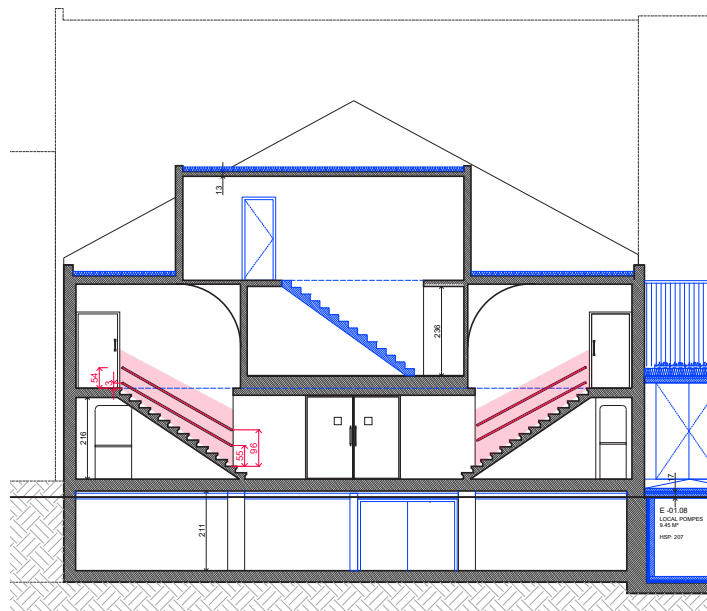
Au sommet de chaque volée d'escalier, à 0,50 m de la première marche, un revêtement au sol de 0,60 m est installé en léger relief pour l'éveil à la vigilance des personnes handicapées de la vue.

Un changement de couleur contrasté, permet d'identifier aisément la première et la dernière marche, en ce compris aux franchissements de paliers.

DEMANDE DE DEROGATION NR 09

Nous demandons de déroger, au droit de la main courante des escaliers d'accès au balcon de la salle.

Argument : Il s'agit ici des escaliers d'origine, conservés pour des raisons d'intérêt historique et patrimonial.



Demande de dérogation nr 09

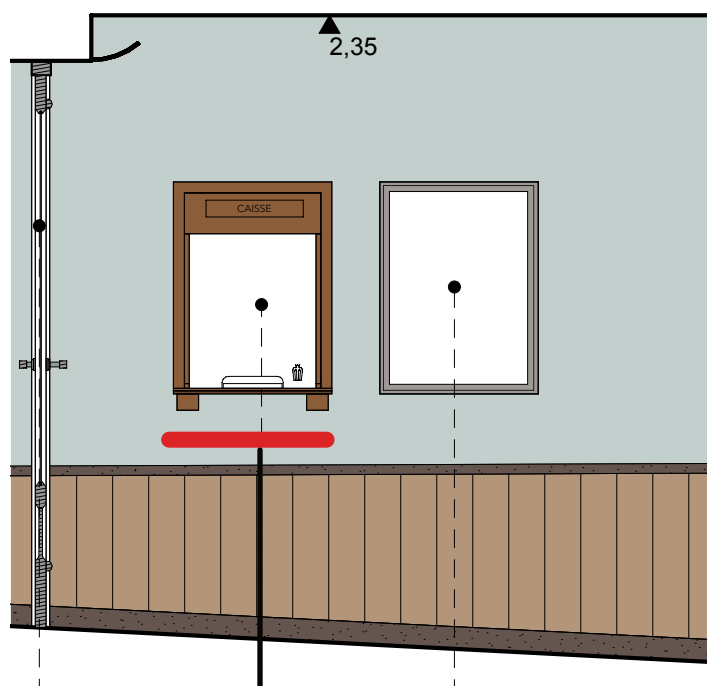
ARTICLE 16 - GUICHETS

Là où des guichets sont mis à la disposition du public, l'un d'entre eux est adapté aux personnes à mobilité réduite et au moins un guichet adapté supplémentaire est prévu par tranche de 10. Le guichet est équipé d'une tablette dont le rebord inférieur est à minimum 0,75 m du sol et la face supérieure située entre 0,80 et 0,85 m du sol. La profondeur de la tablette est de minimum 0,60 m. Un espace libre est prévu sous la tablette.

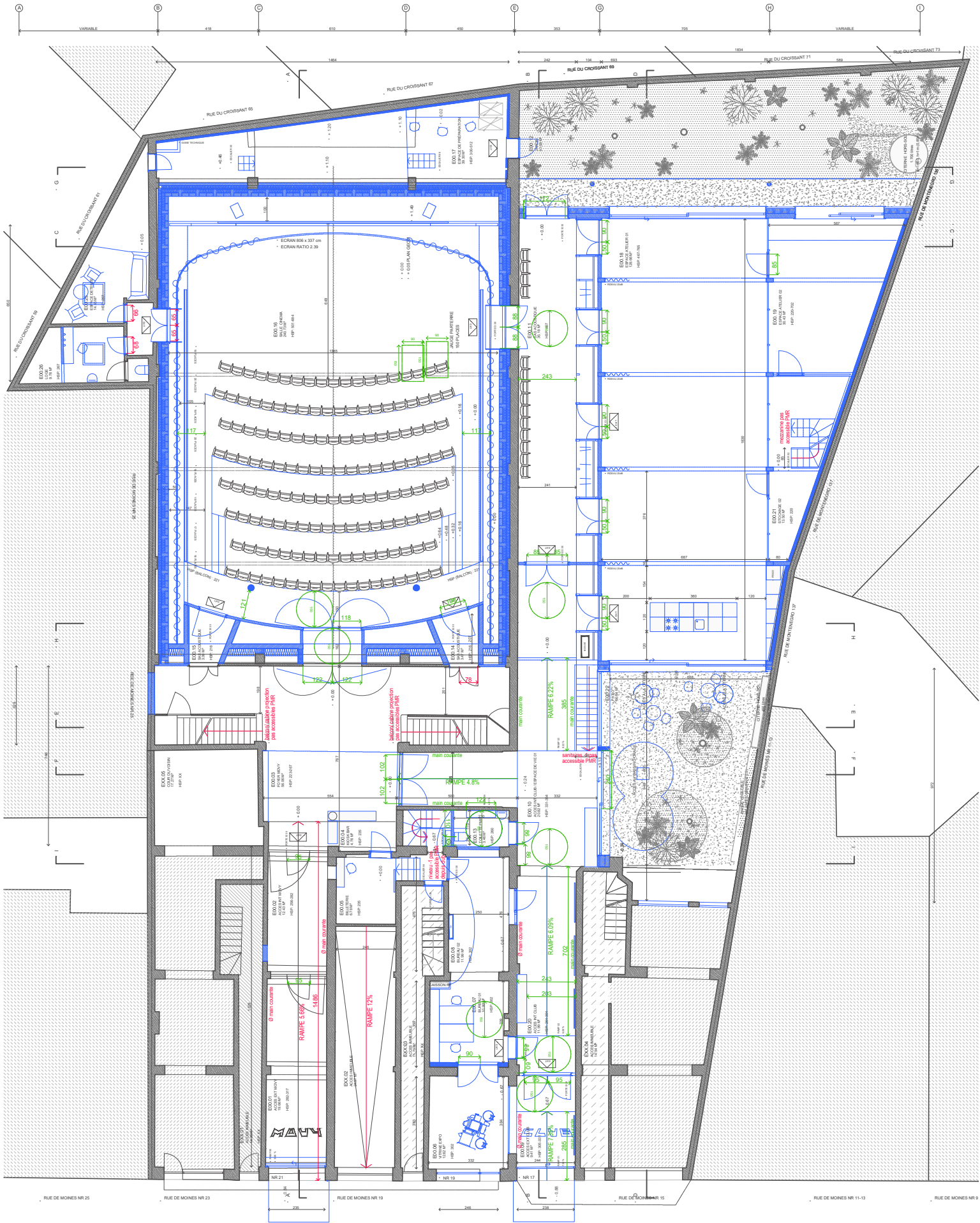
DEMANDE DE DEROGATION NR 10

Nous demandons de déroger, au droit du guichet existant dans le passage d'accès au foyer du Movy.

Argument : On se situe dans le foyer, qui est une zone classée, à forte valeur patrimoniale et qu'on restaure à l'identique.



Demande de dérogation nr 10



ZONES NON ACCESSIBLES AUX PMR DANS LE PROJET

Certains espaces (non accessibles au public, quel qu'il soit, de toutes façons) ne seront pas accessibles non plus aux PMRS. A l'inverse, il est important de signaler ici que tous le public PMR aura accès à tous les services et espaces du projet (entrée, billetterie, salle Movy, ateliers Club, sanitaires publics, jardin).

Voici les espaces non accessibles aux PMRS :

1. Sous-sol : zone de parking vélo, stockage, locaux techniques. La pente de la rampe d'accès déjà existante ne respecte pas les normes d'accessibilité PMR.

argument : situation existante, non modifiée

2. Balcon salle et cabines : les personnes avec mobilité réduite ne peuvent pas accéder aux étages. Il s'agit d'une construction existante et on conserve la géométrie du foyer existant pour sa restauration.

argument : situation existante, non modifiée pour ce qui est des accès à ce balcon (escaliers dans le foyer, donc dans la zone classée).

3. Sanitaires au sous-sol. Les sanitaires publics pour la salle et pour le club se trouvent au sous-sol, accessibles uniquement par escalier.

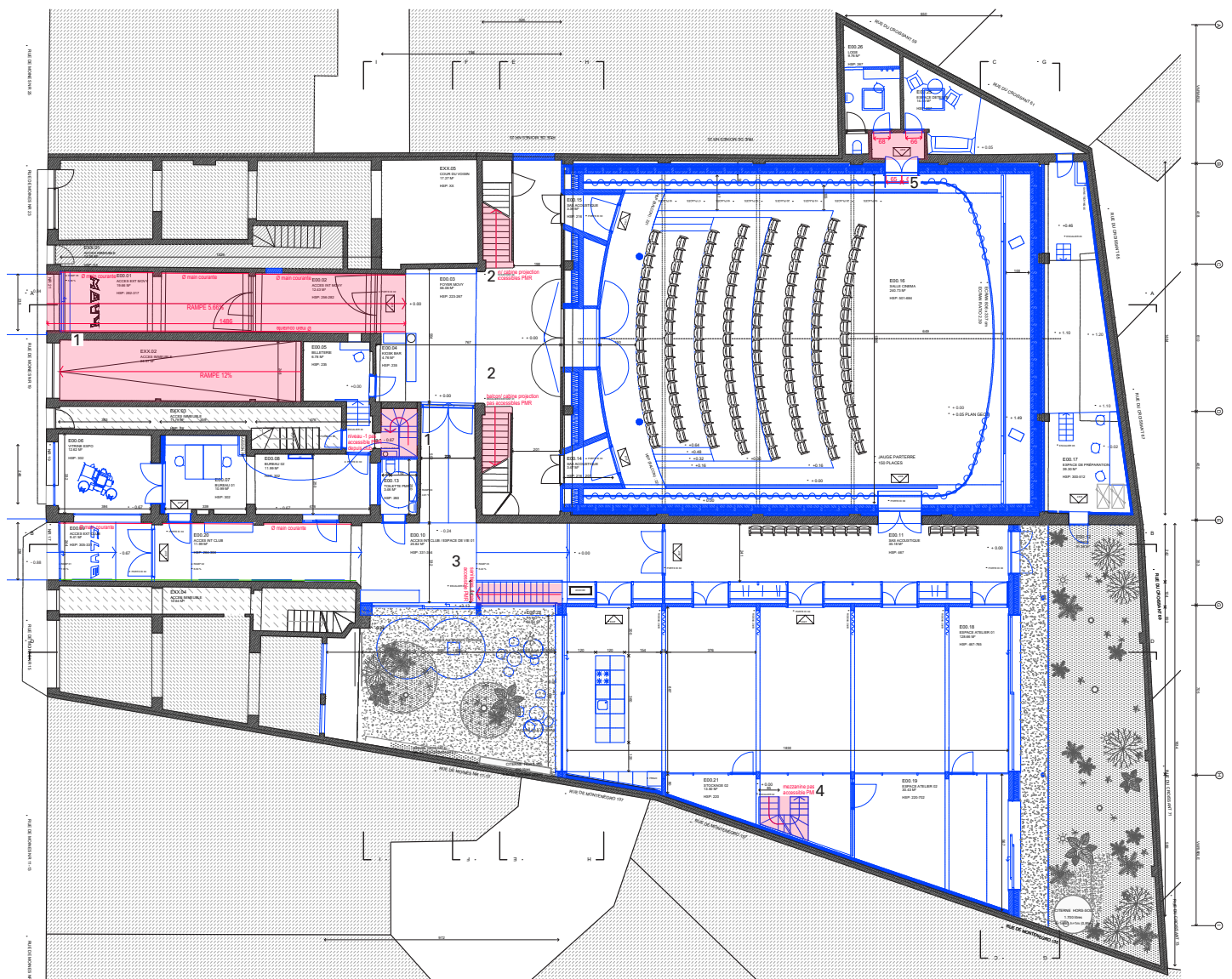
argument : on prévoit ailleurs et de plain-pied, un WC PMR conforme et central dans le projet

4. Mezzanine côté Club. Cet espace en "balcon" sur les ateliers du Club n'est accessible que par un escalier.

argument : c'est une mezzanine non accessible au public.

5. Loges/ espace détente artistes. La largeur des portes ne respecte pas les normes d'accessibilité

Argument : il s'agit ici de portes et baies existantes, qu'on souhaite conserver pour des raisons de patrimoine. Par ailleurs, ces lieux ne seront pas (plus) accessibles au public.



RRU, TITRE VI : PUBLICITES ET ENSEIGNES

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 4 - INTERDICTIONS DE LA PUBLICITE

§ 1. "La publicité est interdite :

2° sur le patrimoine immobilier inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé au sens du Code bruxellois de l'aménagement du territoire et dans la zone de protection visée à l'article 228 de ce code. A défaut de zone de protection, l'interdiction couvre un périmètre de 20 m autour du bien inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé ;

7° sur les façades d'immeubles d'habitation ;"

CHAPITRE 5 - ENSEIGNES ET PUBLICITES ASSOCIEES A L'ENSEIGNE

ARTICLE 36 - ENSEIGNE OU PUBLICITE ASSOCIEE A L'ENSEIGNE PARALLELE A UNE FAÇADE OU A UN PIGNON

§ 1. "L'enseigne ou la publicité associée à l'enseigne, placée parallèlement à une façade ou à un pignon, peut être autorisée dans les conditions suivantes :

3° dans les zones générale et élargie :

a) être située sous le seuil des baies soit, du premier étage si les étages sont affectés au logement soit, des étages concernés par l'activité ;

b) avoir une saillie maximum de 0,25 m ;

c) être située à minimum 0,50 m de la limite mitoyenne ou s'inscrire dans le prolongement d'une baie ;

d) ne pas dépasser les limites du balcon de la loggia ou de l'oriel qui la supporte ;

e) sur un auvent ou une marquise, avoir une hauteur de maximum 0,50 m et ne pas en dépasser les limites."

DEMANDE DE DEROGATION NR 11

Nous demandons de déroger, au droit de la façade rue des Moines.

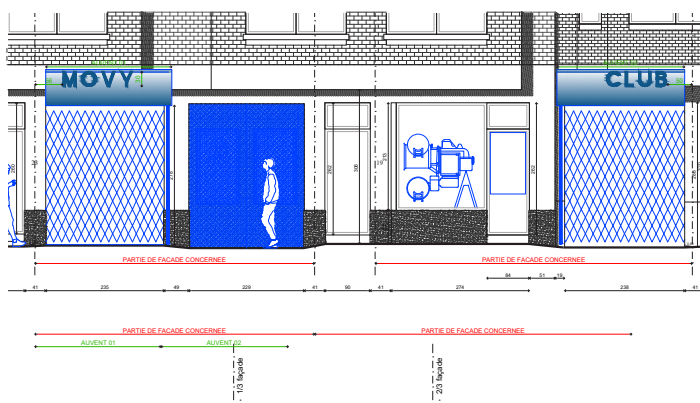
Argument :

01. pour les enseignes MOVY et CLUB : Les auvents entendent s'aligner sur le rythme des ouvertures en-dessous. Par ailleurs et se faisant, ils visent à intimiser les logements situés juste au-dessus du public qui se rend au Movy Club. Les lettres posées sur ces auvents sont rétro-éclairées,

02. sur la porte de garage qu'on va rénover, on installe un système pour intégrer (et changer mensuellement) les affiches des films à venir (programmation culturelle).



Photo auvent et enseigne existants, années 90



Proposition auvent façade rue des Moines

Fait à Bruxelles, le 21 octobre 2022



QUEST
WWW.QUEST.BE
INFO@QUEST.BE
+32(0)28507382

Stéphane Damsin, architecte